

ÉCHELLE : S/E

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
**ARCHITECTES DPLG**  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34, RUE DE LA FAUVETTE - 44100 NANTES  
 SIRET : 7992085900015

PLAN DE SITUATION

Le Maître de l'Ouvrage (MOA):

ORION ENERGIES

Pièce 1.2

Projet de:

PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
 Champ Meterieux - 18150 La Guerche-sur-l'Aubois

Architecte:

Louvigny & Associés  
 Architectes DPLG  
 34, rue de la Fauvette  
 44100 Nantes

DEMANDE DE  
 PERMIS DE CONSTRUIRE

Maître d'Oeuvre (MOE):



Date:

25/04/2023

Les présents documents sont exclusivement destinés à la demande de Permis de Construire et ne peuvent en aucun cas faire office de Documents d'Exécution.



ÉCHELLE : S/E

MOA et MOE

ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

PC-1

DATE

25/04/2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**Coordonnées du site :**

**Commune :** La Guerche-sur-l'Aubois  
**Section :** B  
**Parcelles :** 542 - 543  
**Superficie :** 63 555 m<sup>2</sup>

Département :  
CHER

Commune :  
LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Section : B  
Feuille : 000 B 04

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/4000

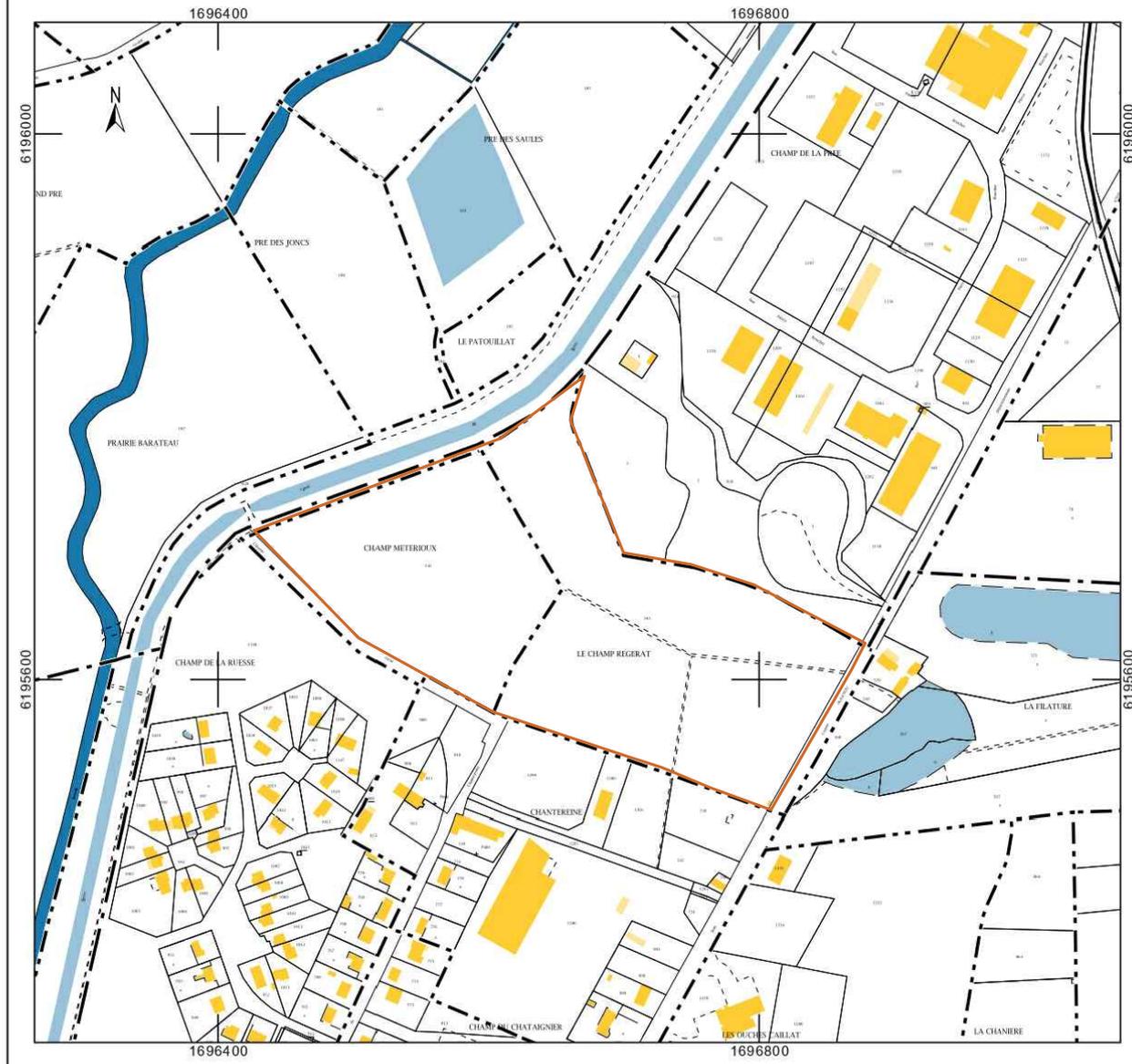
Date d'édition : 03/04/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
Bourges  
Centre administratif Condé 2 rue Victor Hugo 18000  
18000 BOURGES  
tél. 02.48.27.18.30 - fax 02.48.65.54.19  
cdif.bourges@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



— Limite cadastrale

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
ARCHITECTES DPLG  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
34 RUE DE LA FAYETTE / 44100 NANTES  
SIRET : 799208500015

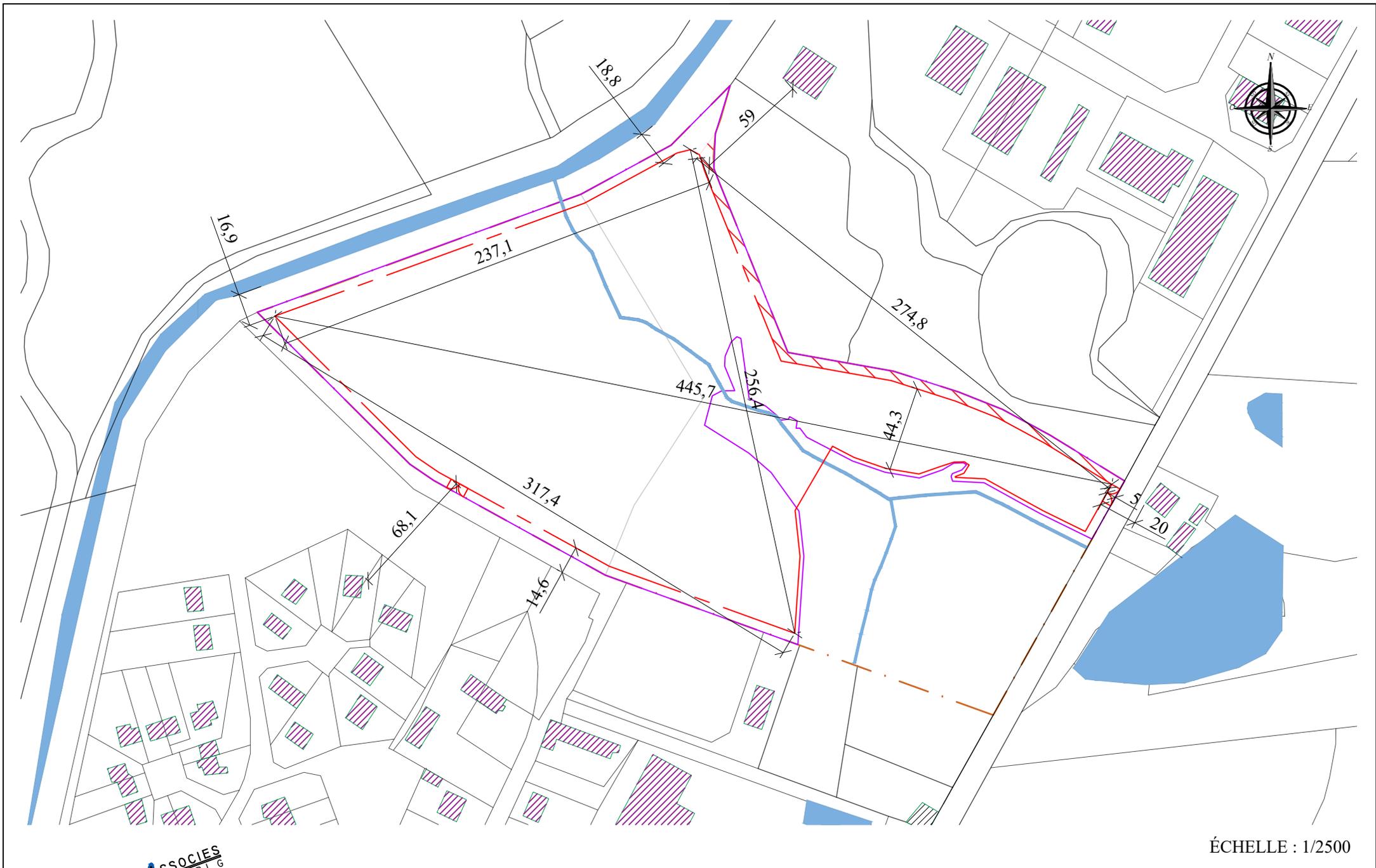
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

MOA et MOE  
ORION ENERGIES,  
161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
75008 Paris  
contact@orionenergies.com  
Tel: 01 40 70 02 05

PC-1A

DATE

25/04/2023



ÉCHELLE : 1/2500

**LOUVIGNY ASSOCIÉS**  
 ARCHITECTES DPLG  
 INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34 RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7992085900005

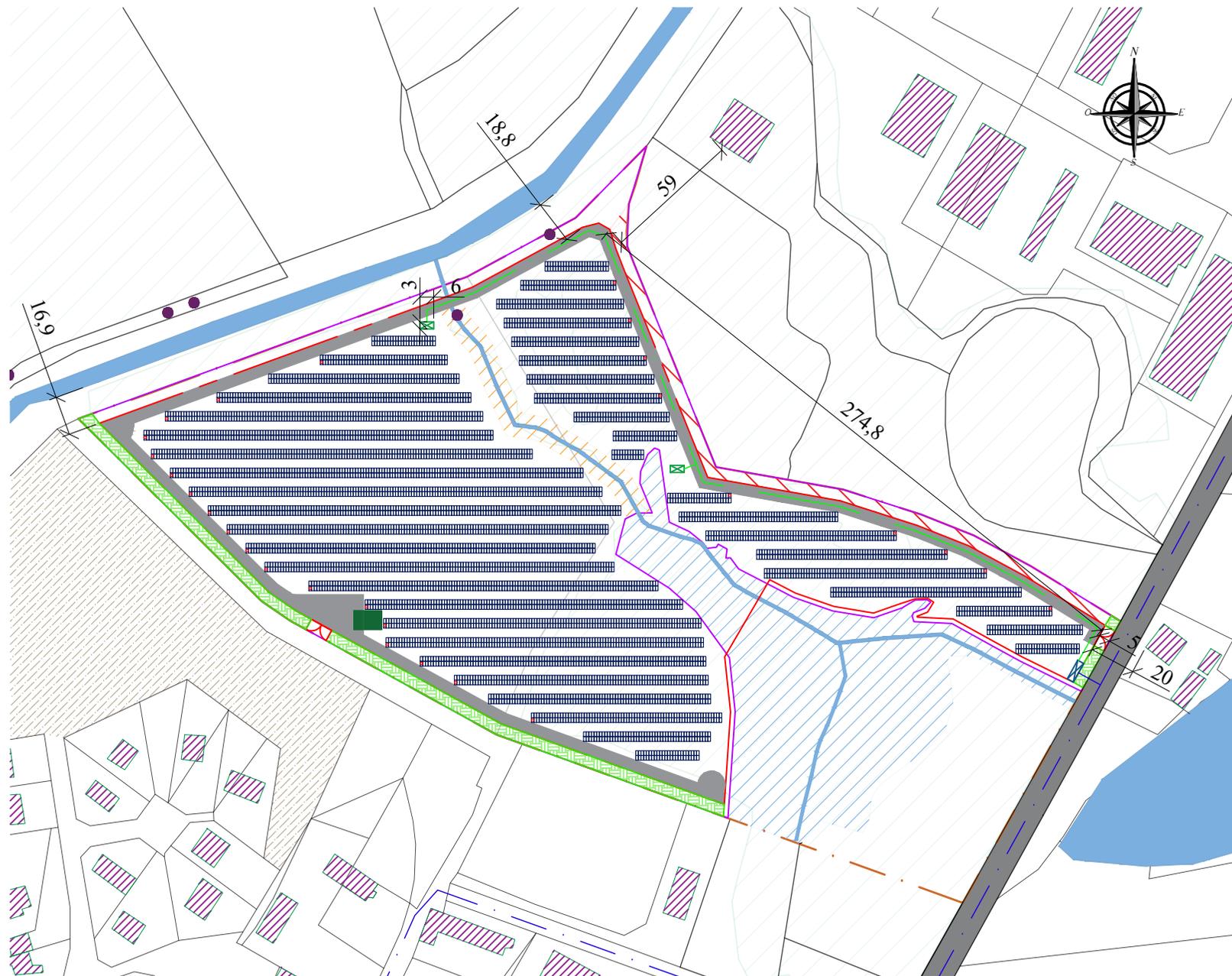
EMPLACEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

**PC-1B**  
 DATE  
 25/04/2023

# LEGENDE

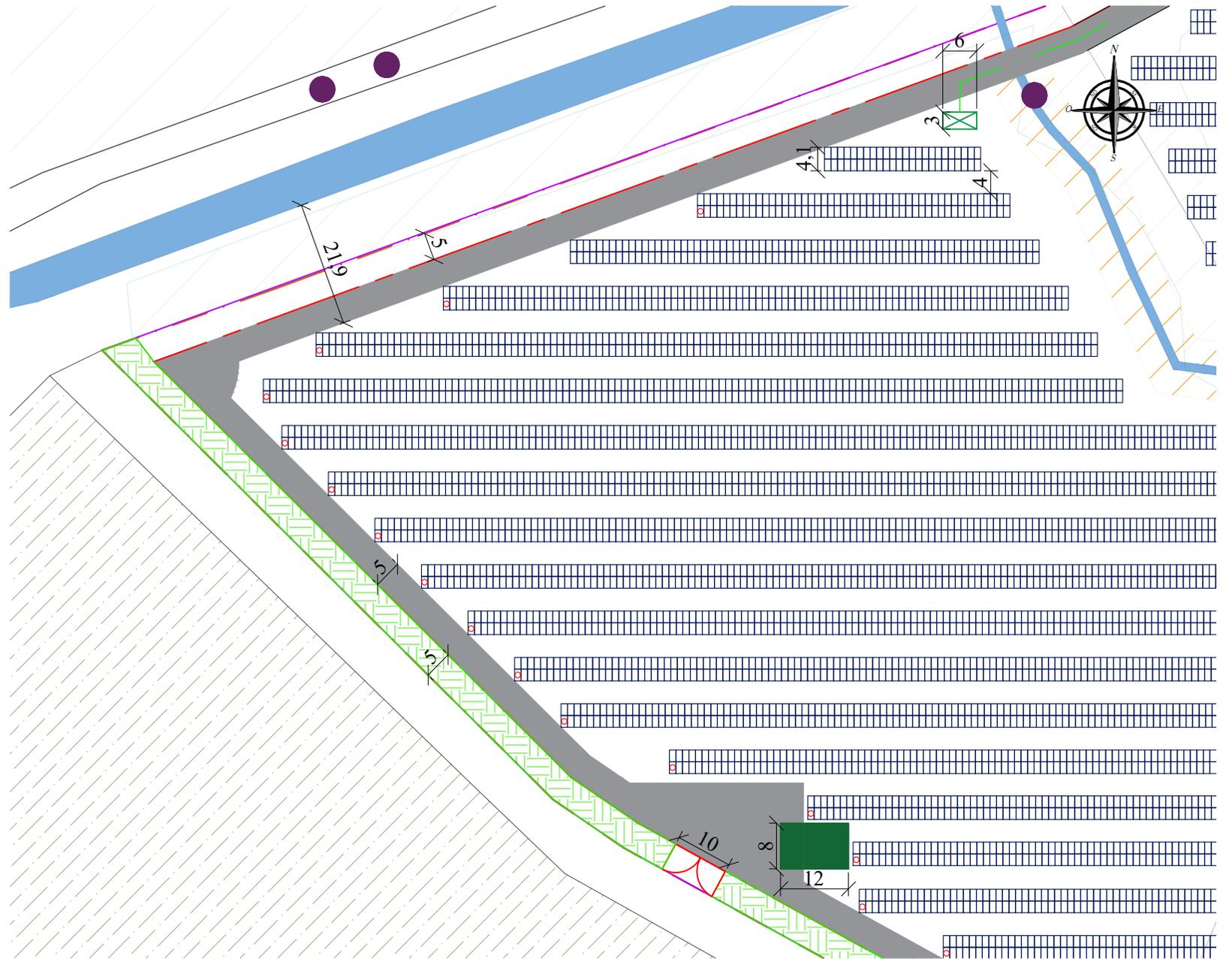
-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Haie paysagère
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants



ÉCHELLE : 1/2500

# LEGENDE

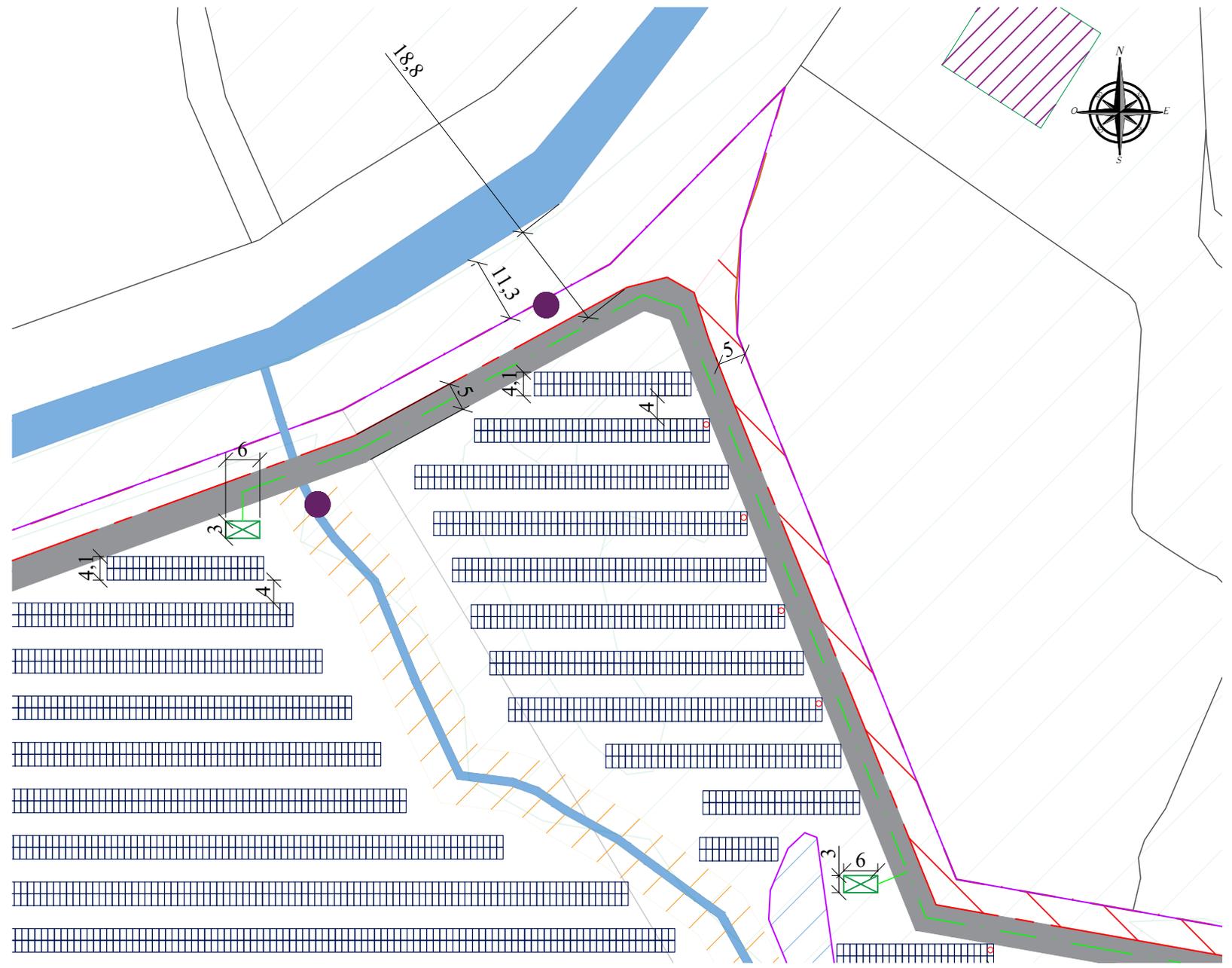
-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Haie paysagère
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants



ÉCHELLE : 1/1000

# LEGENDE

-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Haie paysagère
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants



ÉCHELLE : 1/1000

**LOUVIGNY & ASSOCIES**  
 ARCHITECTES DPLG  
 INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34 RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7992085900005

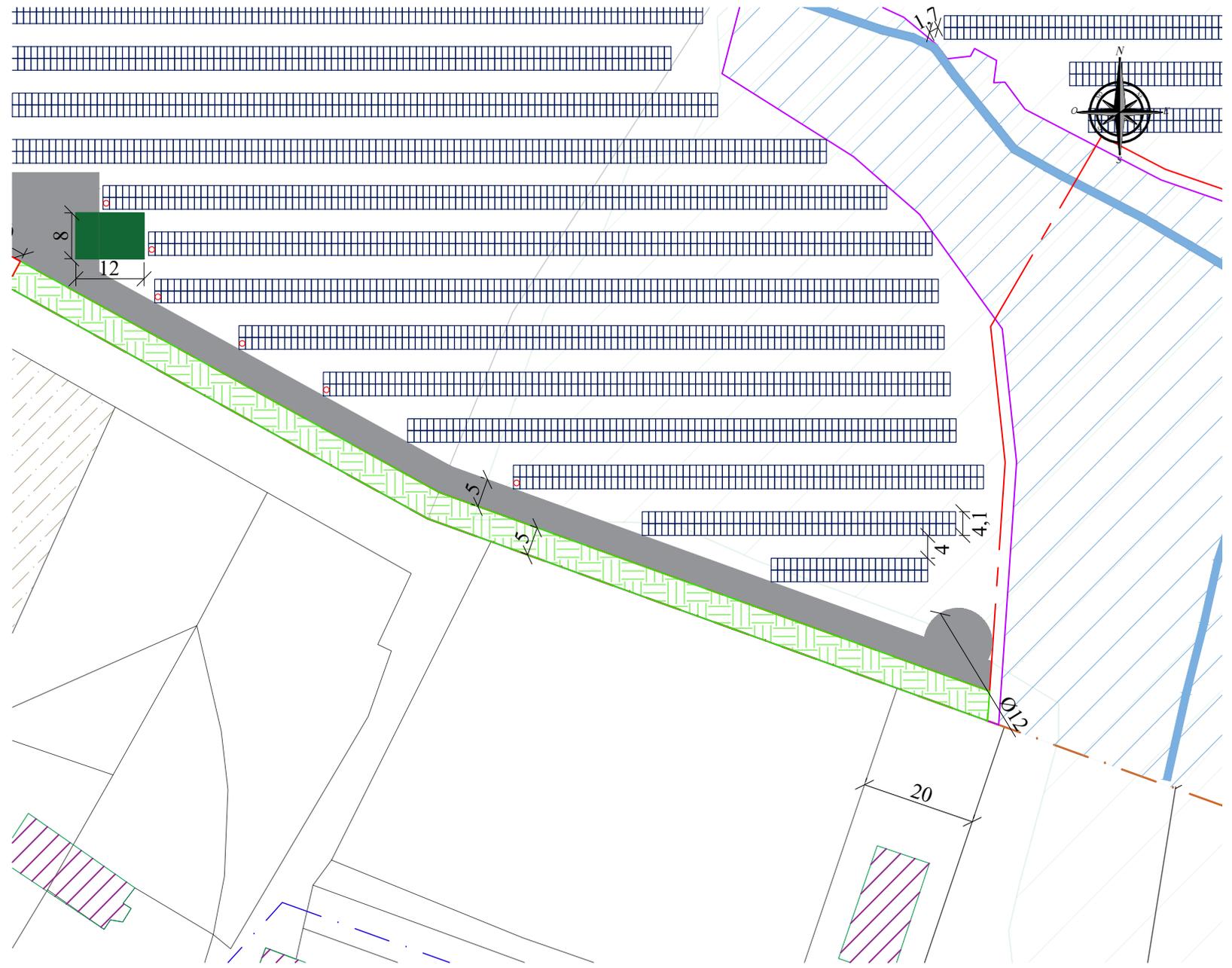
## PLAN DE MASSE PARTIEL

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

**PC-2B**  
 DATE  
 25/04/2023

# LEGENDE

-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Haie paysagère
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants



ÉCHELLE : 1/1000

**LOUVIGNY & ASSOCIES**  
 ARCHITECTES DPLG  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34 RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7992085900065

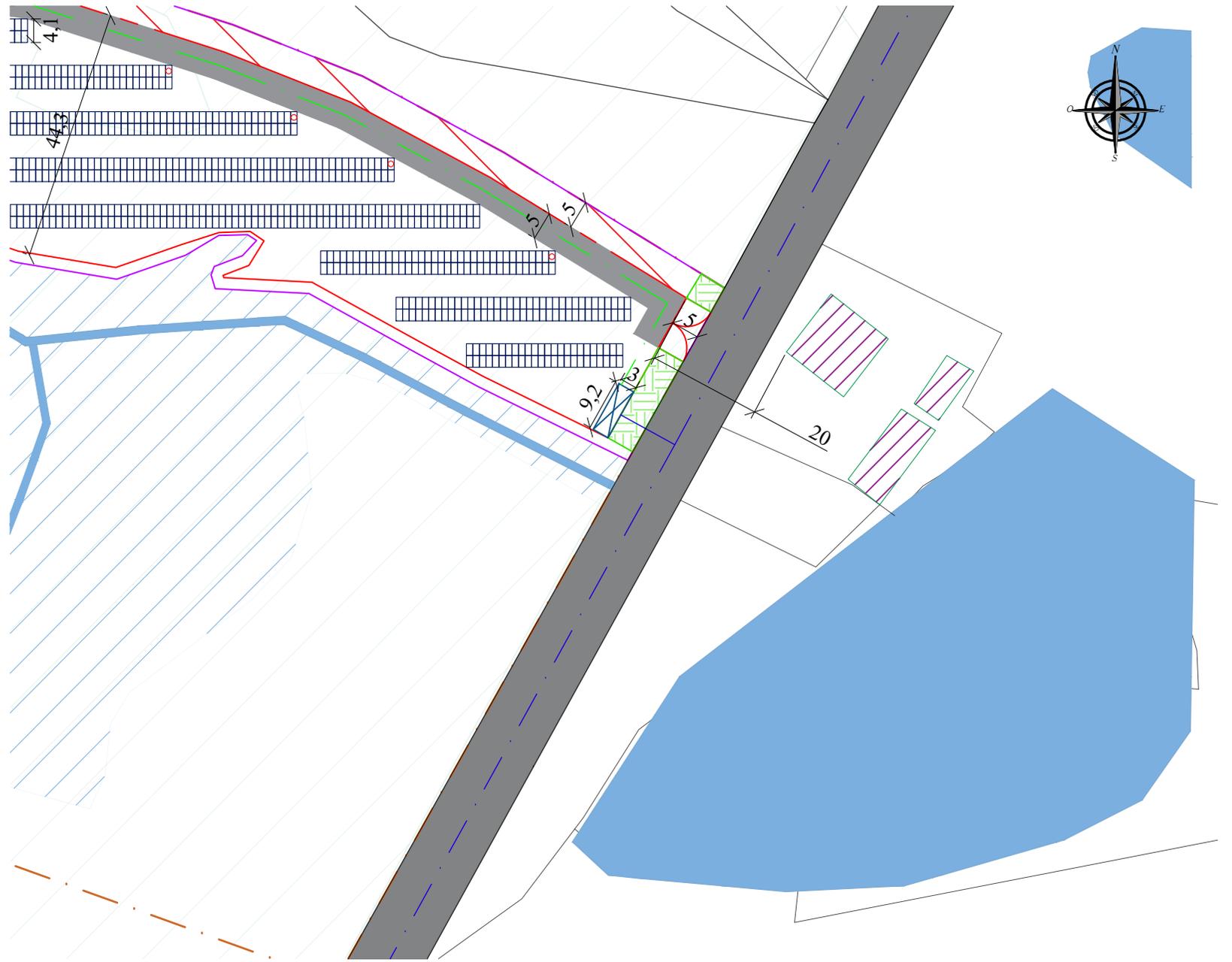
## PLAN DE MASSE PARTIEL

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

**PC-2C**  
 DATE  
 25/04/2023

# LEGENDE

-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Haie paysagère
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants



ÉCHELLE : 1/1000

**LOUVIGNY ASSOCIÉS**  
 ARCHITECTES DPLG  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34 RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7992085900065

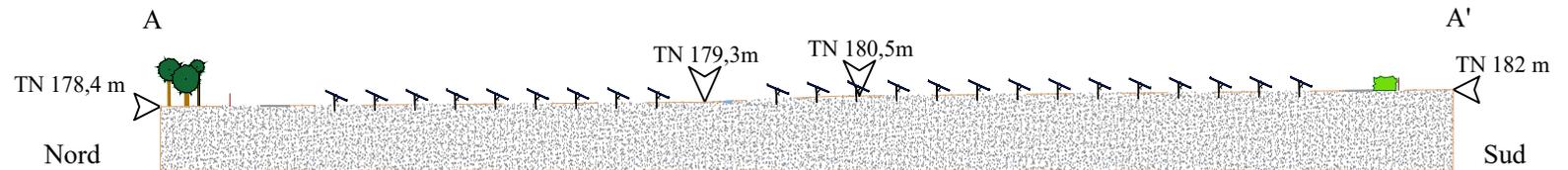
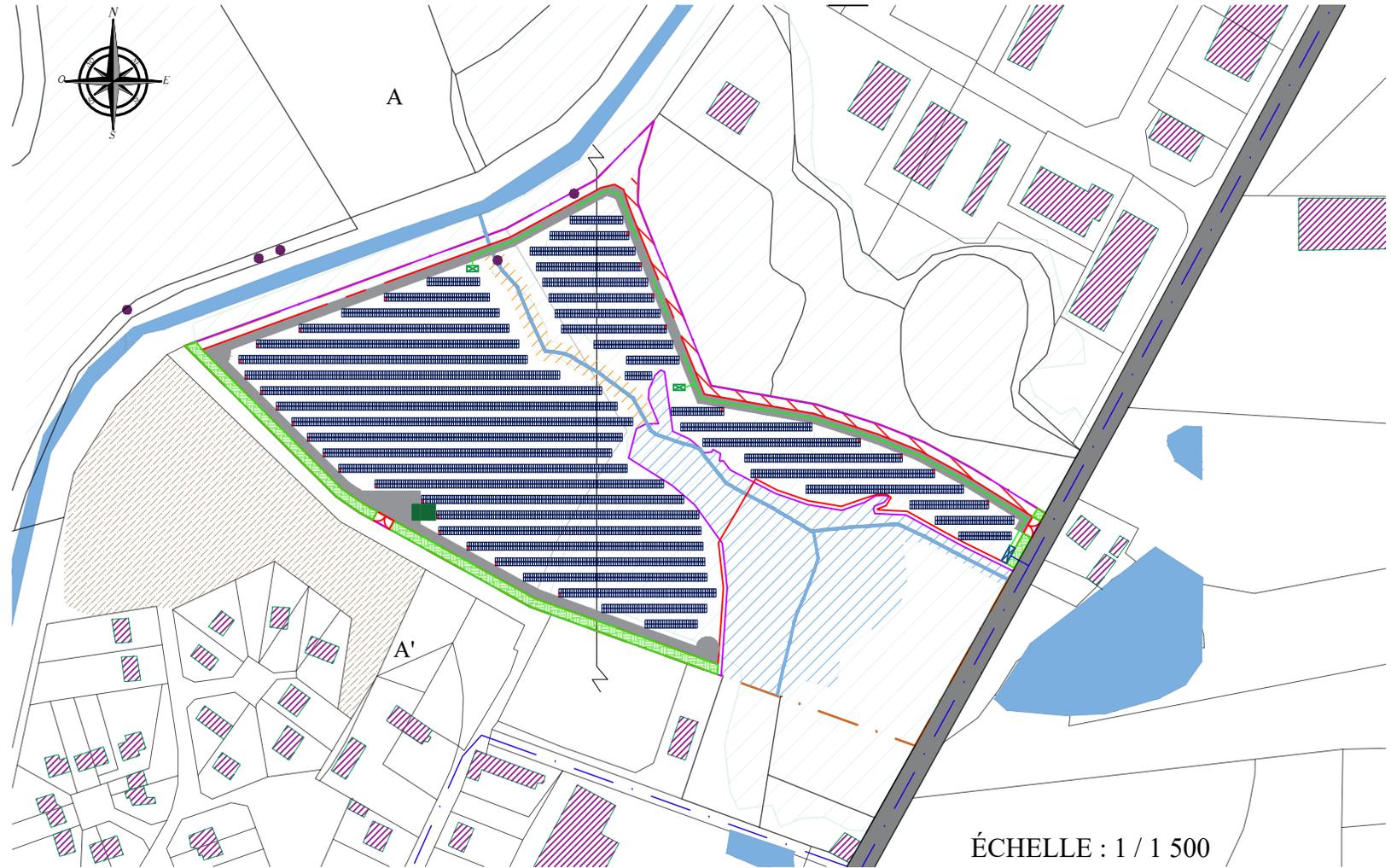
## PLAN DE MASSE POINT DE LIVRAISON

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

**PC-2D**  
 DATE  
 25/04/2023

# LEGENDE

-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Haie paysagère
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants



PLAN EN COUPE

## NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET

### 1. Description du terrain

Le terrain considéré s'étend sur une surface d'environ 6,3 ha sur la commune de la Guerche-sur-l'Aubois (18150) dans le département du Cher. La zone d'implantation du projet présente une surface de 4,7 ha et la surface clôturée est de 4,4 ha.

Le site est classé Npv dans le PLUi des Portes du Berry. Il n'est aujourd'hui pas valorisé et laissé en friche.

### 2. Caractéristiques du projet

Le projet, d'une puissance de 3,6 MWc, prévoit la mise en place de 6 672 modules photovoltaïques, de technologie monocristallin, disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol. Les modules photovoltaïques seront orientés plein sud, avec un angle d'inclinaison de 25° par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques.

Les supports atteignent une hauteur maximale de 2,92 m et une hauteur minimale d'environ 80 cm, laissant place à une couverture végétale réduite (prairie naturelle favorable à la biodiversité). Les modules photovoltaïques sont espacés d'environ 2 cm, permettant un écoulement diffus des eaux de pluie.

La production annuelle estimée de la centrale est d'environ 4,45 GWh/an.

#### 2.1. Aménagement du terrain

Le terrain est quasiment plat, un terrassement imperceptible sera effectué.

Le terrain nécessite un déboisement mais ne rentre pas dans le cadre du défrichement.

Les zones humides présentes sur le terrain seront évitées.

#### 2.2. Choix d'implantation

L'implantation est choisie en concertation avec les collectivités locales, et sur avis d'un bureau d'étude environnementale chargé d'évaluer l'impact du parc solaire sur la faune et la flore locales. Ainsi, le terrain retenu concilie pertinence écologique et valorisation d'un terrain pour la commune.

#### 2.3. Notice technique

La centrale est constituée de 6 672 panneaux photovoltaïques répartis en 139 tables. Chaque table est composée de rangées de 48 panneaux, disposés en "portrait" et sont portées par un support. Les tables ont des longueurs variables en fonction de la géométrie du parc, et sont disposées parallèlement, espacées chacune de 4m, afin d'éviter les ombres portées d'une table sur l'autre.

La centrale photovoltaïque sera également constituée de deux locaux électriques type "conteneurs métalliques" (RAL 7004) regroupant chacun deux onduleurs et un transformateur moyenne tension. Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain/en aérien sous les panneaux les différentes lignes de modules photovoltaïques au local électrique correspondant. La production électrique issue des locaux électriques sera centralisée au niveau d'un poste de livraison, permettant de faire le lien avec le réseau électrique local de distribution. Le poste de livraison sera positionné aux abords immédiats de l'entrée du site nord-est, au niveau de la rue Jean Comté (RD920). Les modules photovoltaïques sont de couleur foncée (anthracite) alors que les supports, visibles uniquement depuis l'arrière, sont en acier.

Un chemin d'exploitation en calcaire blanc de 5,0 m de large permet de rejoindre les différents locaux électriques et de circuler en périphérie du parc. Une piste légère, constituée par une bande enherbée entretenue de 4,0 m de large, complète le chemin d'exploitation. Le parc sera entièrement entouré d'une clôture ajourée à grandes mailles métalliques rectangulaire de 100 x 50 mm, d'une hauteur de 1,20 m avec un espace libre de 30 cm au-dessus du sol et sera de couleur vert foncé (RAL 6005).

L'accès aux installations électriques sera limité au personnel habilité intervenant sur les sites d'exploitation. L'accès est rendu possible par deux portails en acier, de couleur verte (RAL 6005), équipés d'une serrure haute résistance. Ces entrées sont situées le long de la rue Jean Comté (RD920) et la rue Chantereine. Un système de télésurveillance permettra de rendre la centrale accessible à distance, notamment pour les services de secours.

Le caractère réversible des installations permettra à la commune, à l'issue des 40 ans d'exploitation de la centrale, de trouver un nouvel usage à ces terres (bâtiments industriels, équipements collectifs, agriculture...).

### 3. Prévention des risques

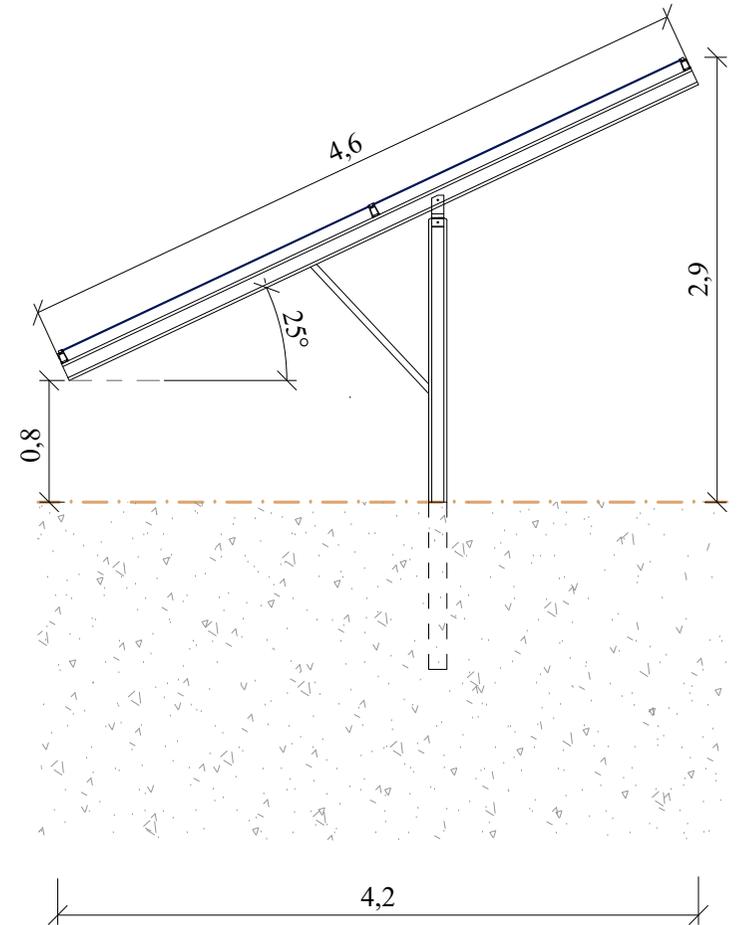
Sécurité incendie : un système de coupure de la source de production d'électricité sera présent dans les locaux techniques. En plus du chemin d'exploitation de 5m de large entre les équipements électriques et la clôture, une zone de sécurité pare-feu de 5m de large sera établie entre la végétation qui borde le site et la clôture extérieure du parc. Une bache incendie de 120 m<sup>3</sup> sera installée au niveau de l'entrée principale au sud du site, le long de la rue Chantereine. Les accès au parc seront équipés d'une serrure compatible avec les normes du RDDECI du Cher.

Une distance de sécurité de 5 mètres entre la rue Jean Comté et la clôture extérieure du parc sera également respectée afin que cette dernière ne constitue pas un obstacle en cas de sortie de route.

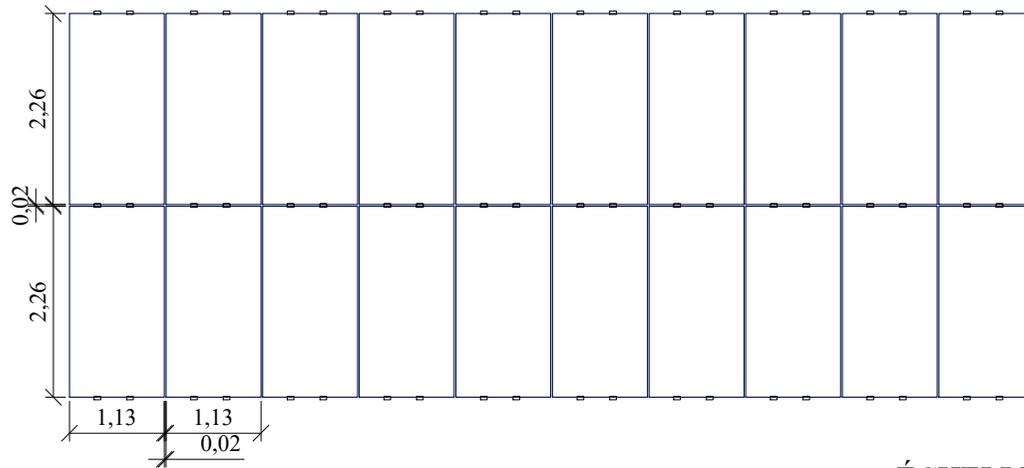
Plus de précisions sur l'ensemble du projet sont données dans le résumé exécutif joint au dossier.



ILLUSTRATION



ÉCHELLE : 1/50



ÉCHELLE : 1/90

DISPOSITION DES MODULES

VUE LATÉRALE

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
 ARCHITECTES D.P.L.G.  
 INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34, RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7492085900015

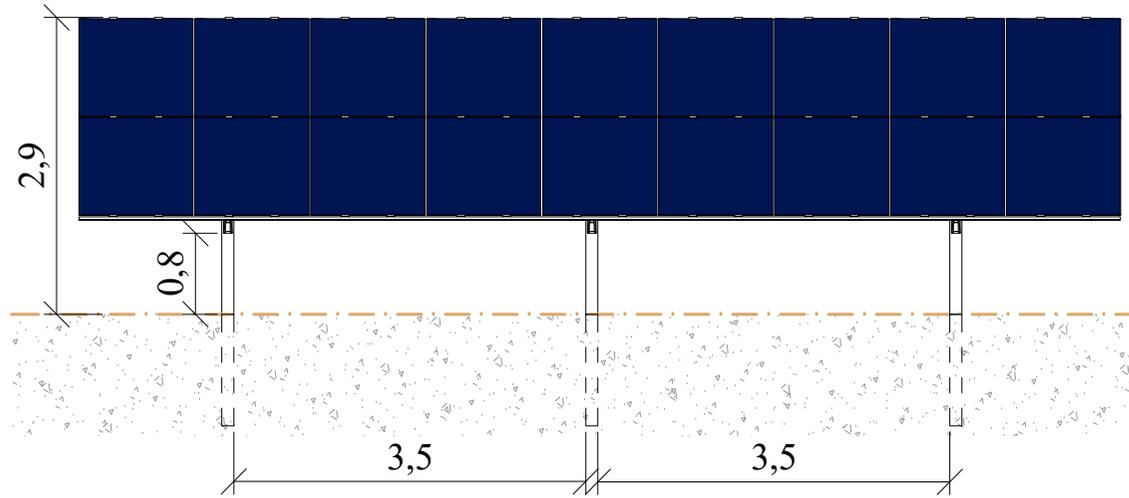
PLANS D'UNE TABLE

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

PC-5

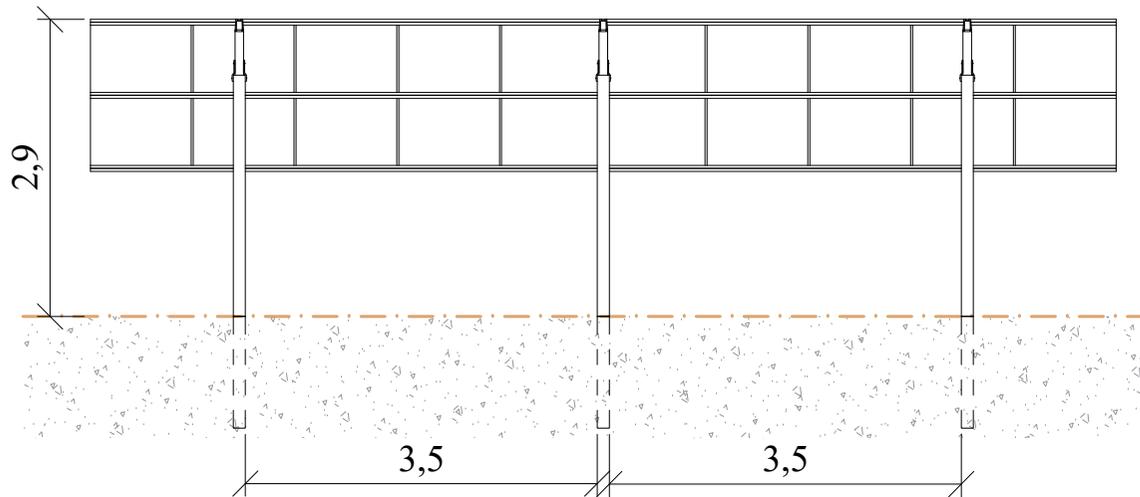
DATE

25/04/2023



ÉLÉVATION SUD

Pieux battus : profondeur entre 0,8m et 1m50, surface au sol 0.014 m2



ÉLÉVATION NORD

VUES AVANT-ARRIERE D'UNE TABLE

ÉCHELLE : 1/75

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
 ARCHITECTES D.P.L.G.  
 INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34, RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7492085900015

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

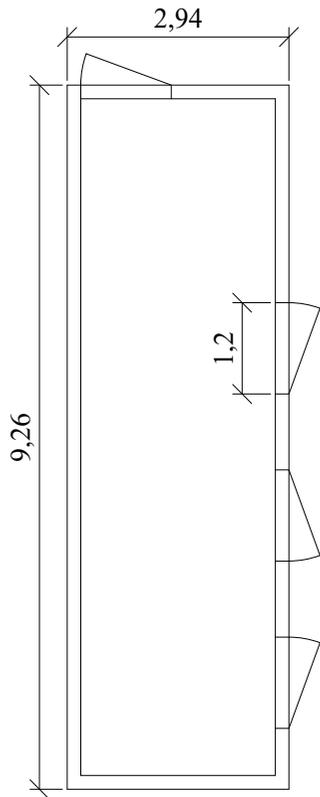
**PC-5A**

DATE

25/04/2023

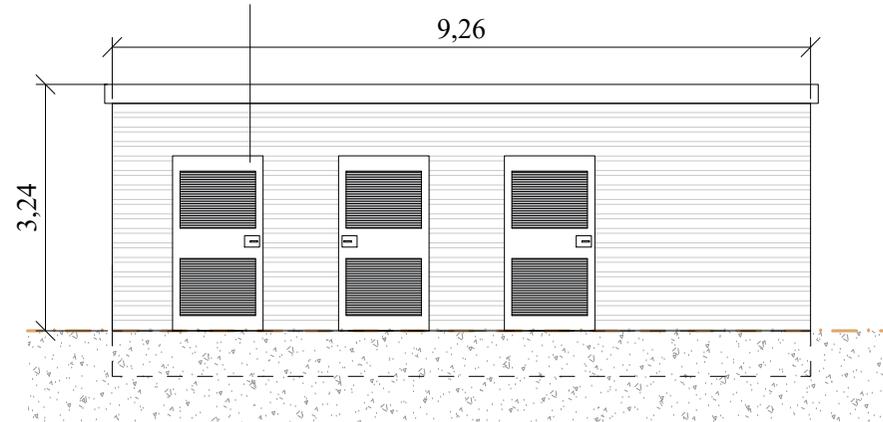


Illustration



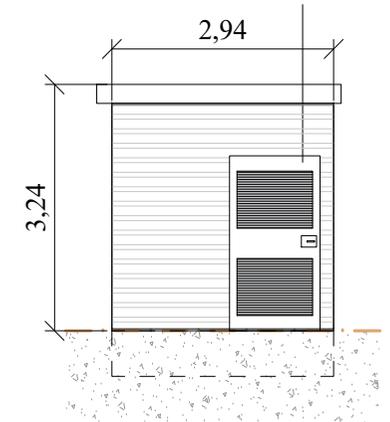
Plan

Porte métallique verte (RAL 6002)



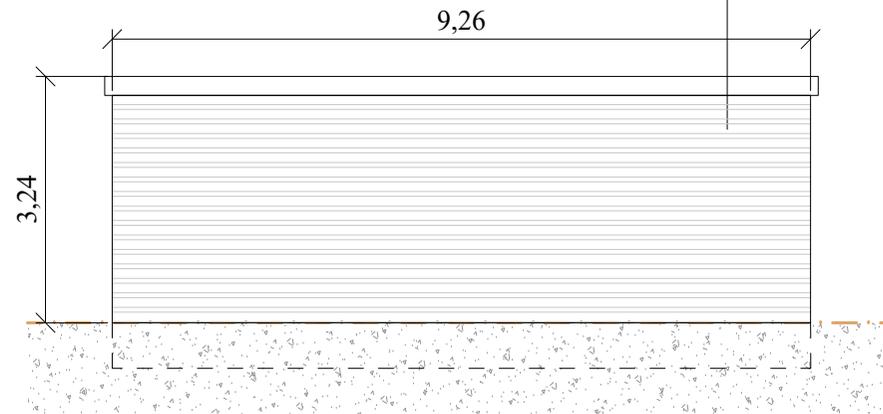
Façade avant

Porte métallique verte (RAL 6002)

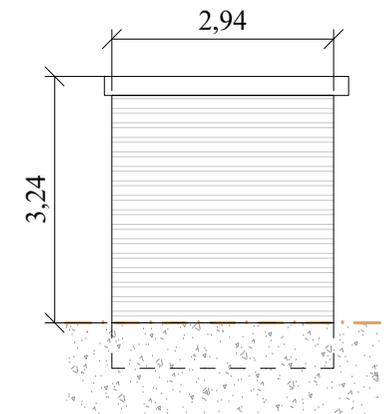


Pignon Droit

Structure en béton armé recouverte  
d'un bardage en bois horizontal



Façade arrière



Pignon Gauche

ÉCHELLE : 1/100

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
ARCHITECTES D.P.L.G.  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
34, RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
SIRET : 7492085900015

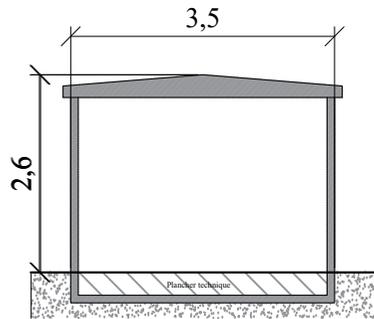
POSTE DE LIVRAISON

MOA et MOE  
ORION ENERGIES,  
161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
75008 Paris  
contact@orionenergies.com  
Tel: 01 40 70 02 05

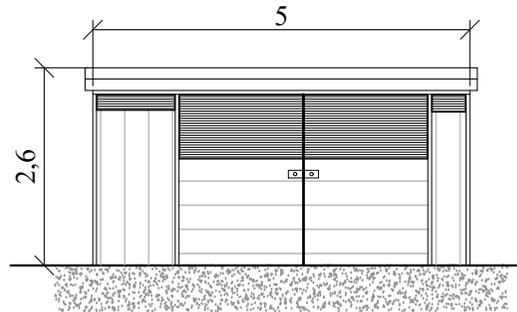
**PC-5B**

DATE

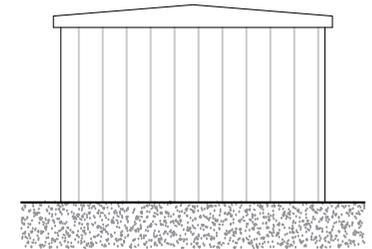
25/04/2023



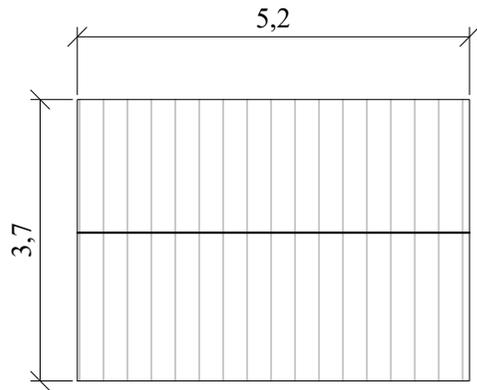
Coupe



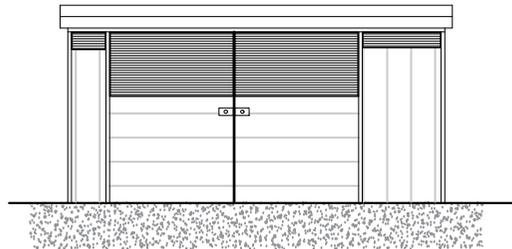
Façade avant



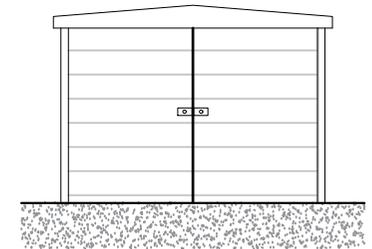
Pignon Droit



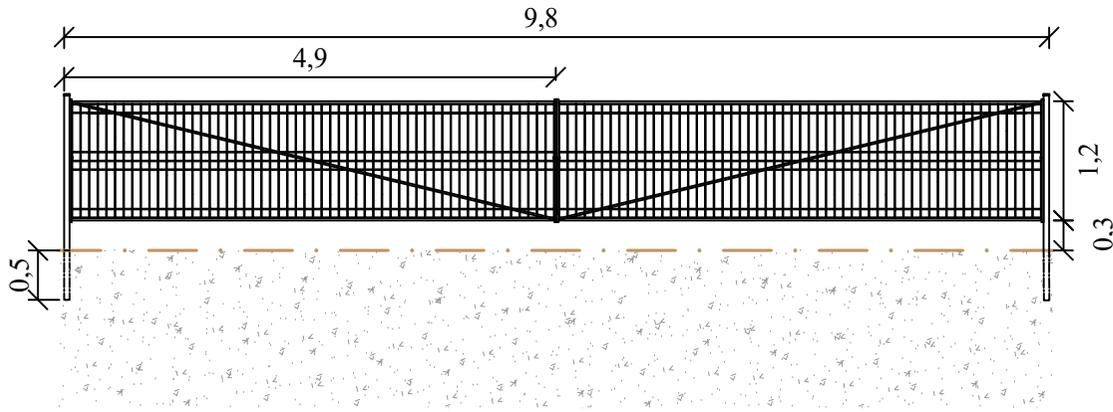
Vue en toiture



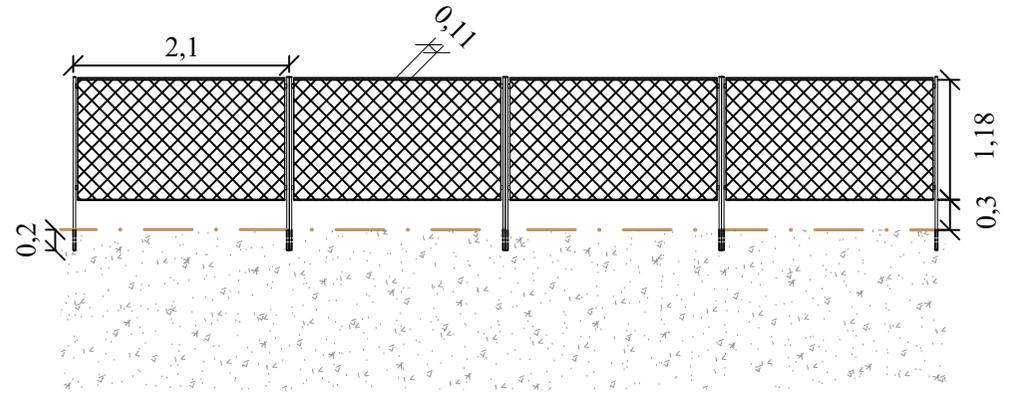
Façade arrière



Pignon Gauche

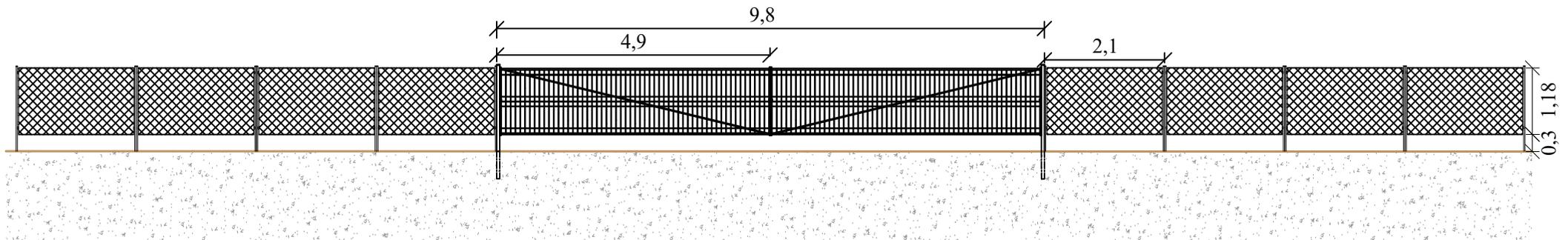


Portail



Clôture

ÉCHELLE : 1/75



Vue assemblée

ÉCHELLE : 1/100



Vue 1 - Vue depuis les habitations au nord du lotissement de Chantereine en direction du nord (**situation actuelle**)



Vue 1 - Vue depuis les habitations au nord du lotissement de Chantereine en direction du nord (**après projet sans mesures paysagères**)



Vue 1 - Vue depuis les habitations au nord du lotissement de Chantereine en direction du nord (**phase d'exploitation après mesures paysagères**)



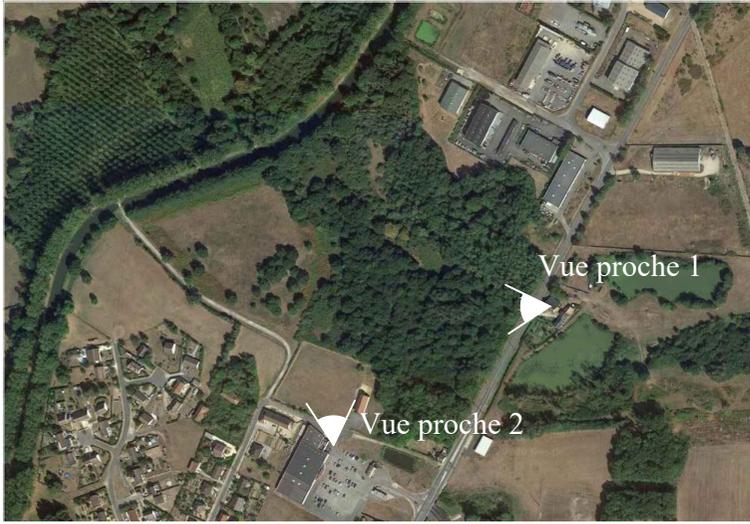
Vue 2 - Vue depuis le supermarché ATAC au sud du site en direction du nord (**situation actuelle**)



Vue 2 - Vue depuis le supermarché ATAC au sud du site en direction du nord (**après projet sans mesures paysagères**)



Vue 2 - Vue depuis le supermarché ATAC au sud du site en direction du nord (**phase d'exploitation avec mesures paysagères**)



Vue proche 1 - Vue depuis la route départementale RD920 à l'Est au droit du site



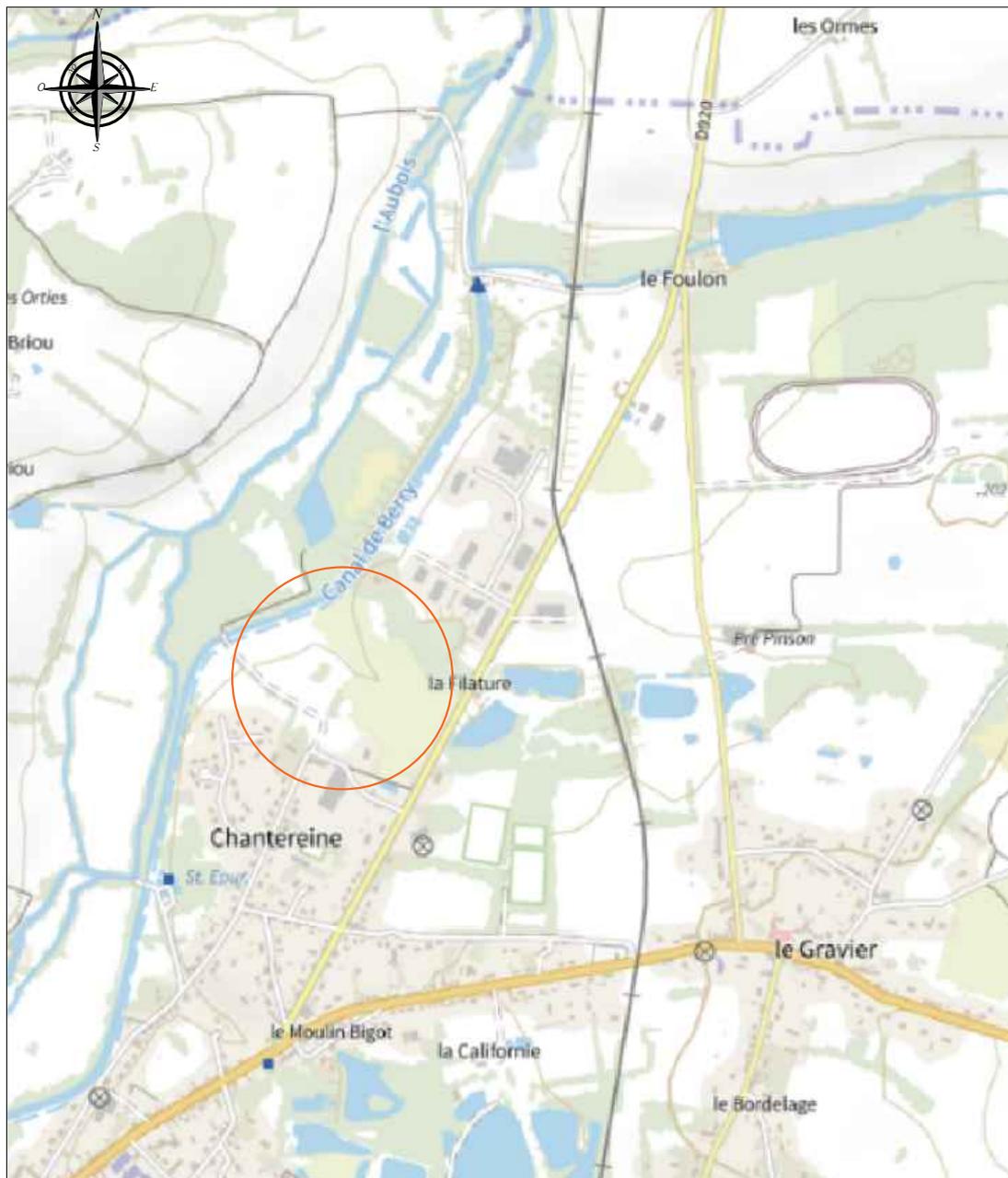
Vue proche 2 - Vue depuis le parking du supermarché ATAC en direction de l'aire d'étude



Plus de précisions sur les insertions paysagères sont données dans la notice d'intégration paysagère jointe au dossier.



Vue lointaine 1 - Vue depuis l'entrée de la ZI "Champ de la Prée" - Aucune visibilité



ÉCHELLE : S/E

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
**ARCHITECTES DPLG**  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34 RUE DE LA FAUVETTE - 44100 NANTES  
 SIRET : 7992085900015

PLAN DE SITUATION

Le Maître de l'Ouvrage (MOA):

ORION ENERGIES

Pièce 1.3

Projet de:

PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL  
 Champ Meterieux - 18150 La Guerche-sur-l'Aubois

Architecte:

Louvigny & Associés  
 Architectes DPLG  
 34, rue de la Fauvette  
 44100 Nantes

DEMANDE DE  
 PERMIS DE CONSTRUIRE

Date:

25/04/2023

Maître d'Oeuvre (MOE):



Les présents documents sont exclusivement destinés à la demande de Permis de Construire et ne peuvent en aucun cas faire office de Documents d'Exécution.



ÉCHELLE : S/E

MOA et MOE

ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

PC-1

DATE

25/04/2023

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

**Coordonnées du site :**

**Commune :** La Guerche-sur-l'Aubois  
**Section :** B  
**Parcelles :** 542 - 543  
**Superficie :** 63 555 m<sup>2</sup>

Département :  
CHER

Commune :  
LA GUERCHE SUR L AUBOIS

Section : B  
Feuille : 000 B 04

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/4000

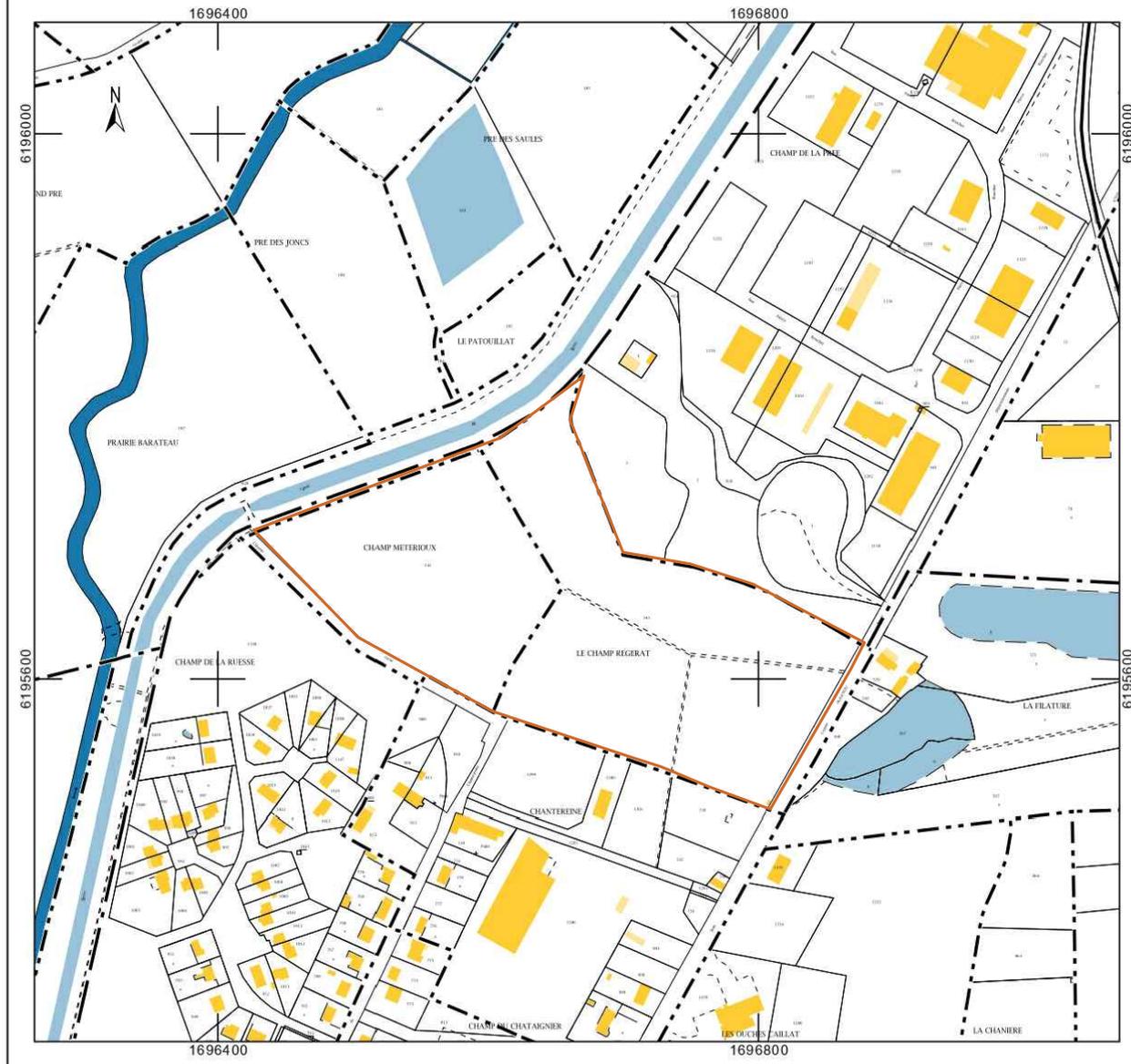
Date d'édition : 03/04/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre  
des impôts foncier suivant :  
Bourges  
Centre administratif Condé 2 rue Victor Hugo 18000  
18000 BOURGES  
tél. 02.48.27.18.30 - fax 02.48.65.54.19  
cdif.bourges@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



— Limite cadastrale

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
ARCHITECTES DPLG  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
34 RUE DE LA FAYETTE / 44100 NANTES  
SIRET : 799208500015

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

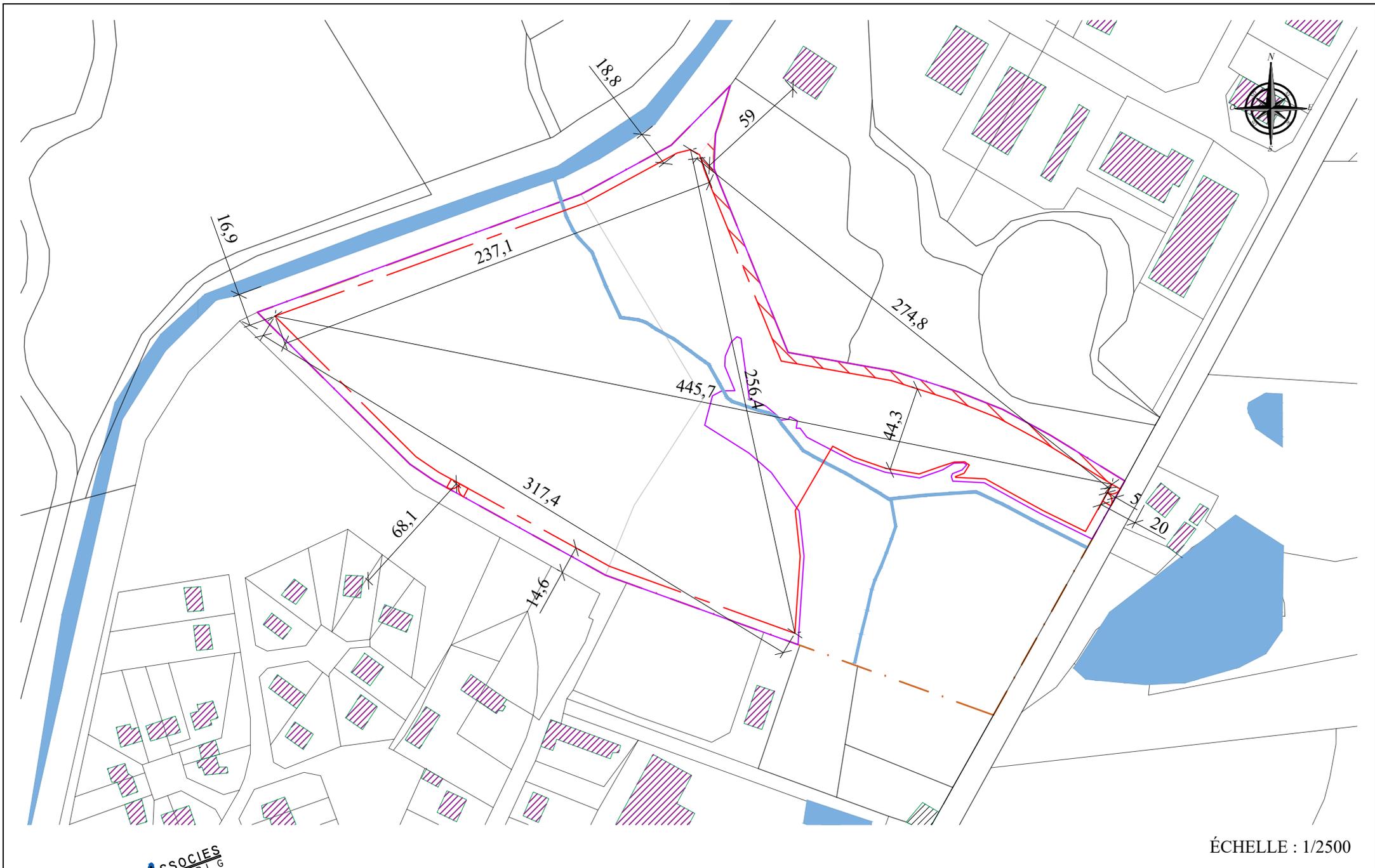
MOA et MOE

ORION ENERGIES,  
161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
75008 Paris  
contact@orionenergies.com  
Tel: 01 40 70 02 05

PC-1A

DATE

25/04/2023



ÉCHELLE : 1/2500

**LOUVIGNY ASSOCIÉS**  
 ARCHITECTES DPLG  
 INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34 RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7992085900045

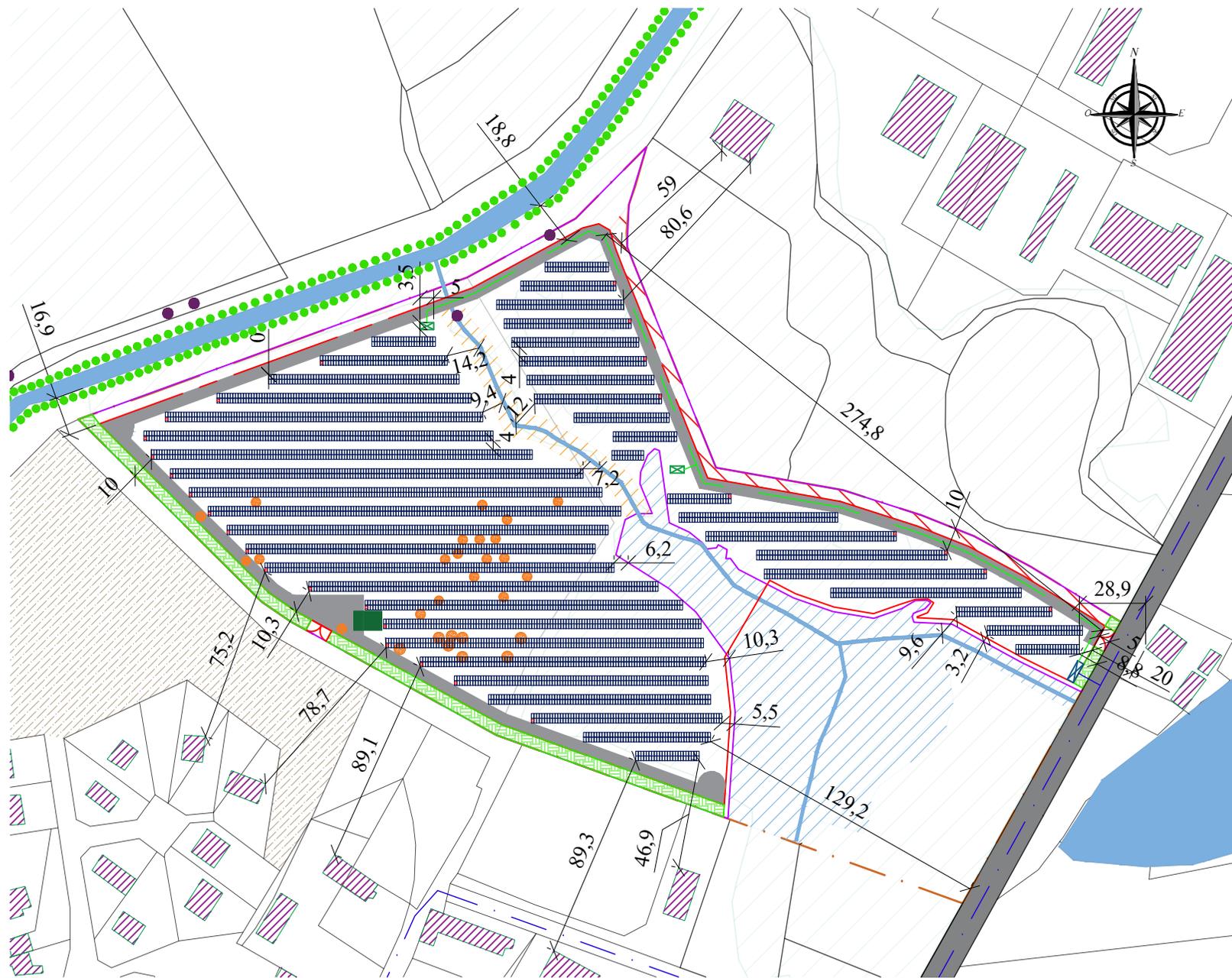
EMPLACEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

**PC-1B**  
 DATE  
 25/04/2023

# LEGENDE

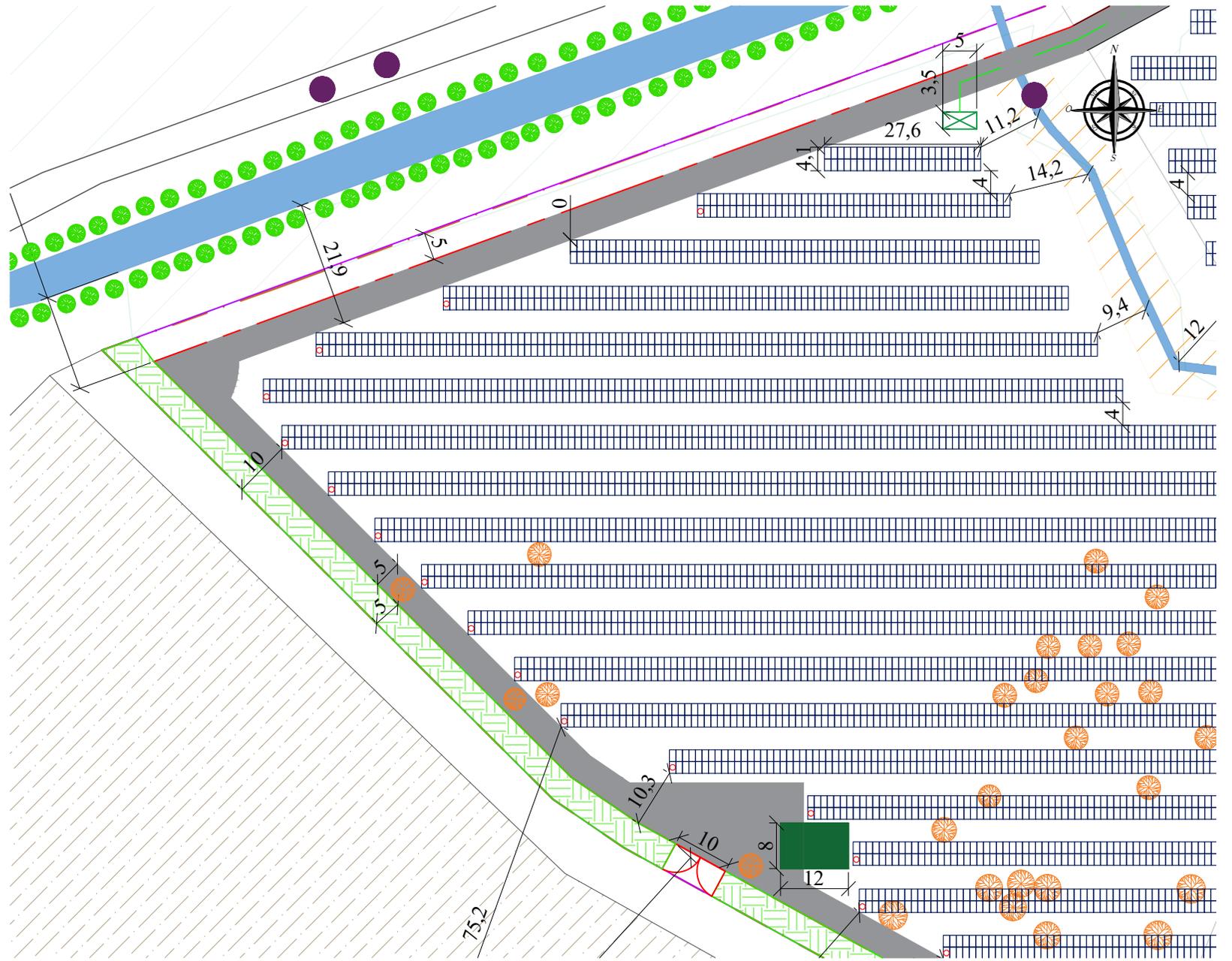
-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Réseau hydrographique
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants
-  Haie paysagère
-  Portail
-  Ripisylves
-  Arbres isolés coupés à replanter



ÉCHELLE : 1/2500

# LEGENDE

-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Réseau hydrographique
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants
-  Haie paysagère
-  Portail
-  Ripisylves
-  Arbres isolés coupés à replanter

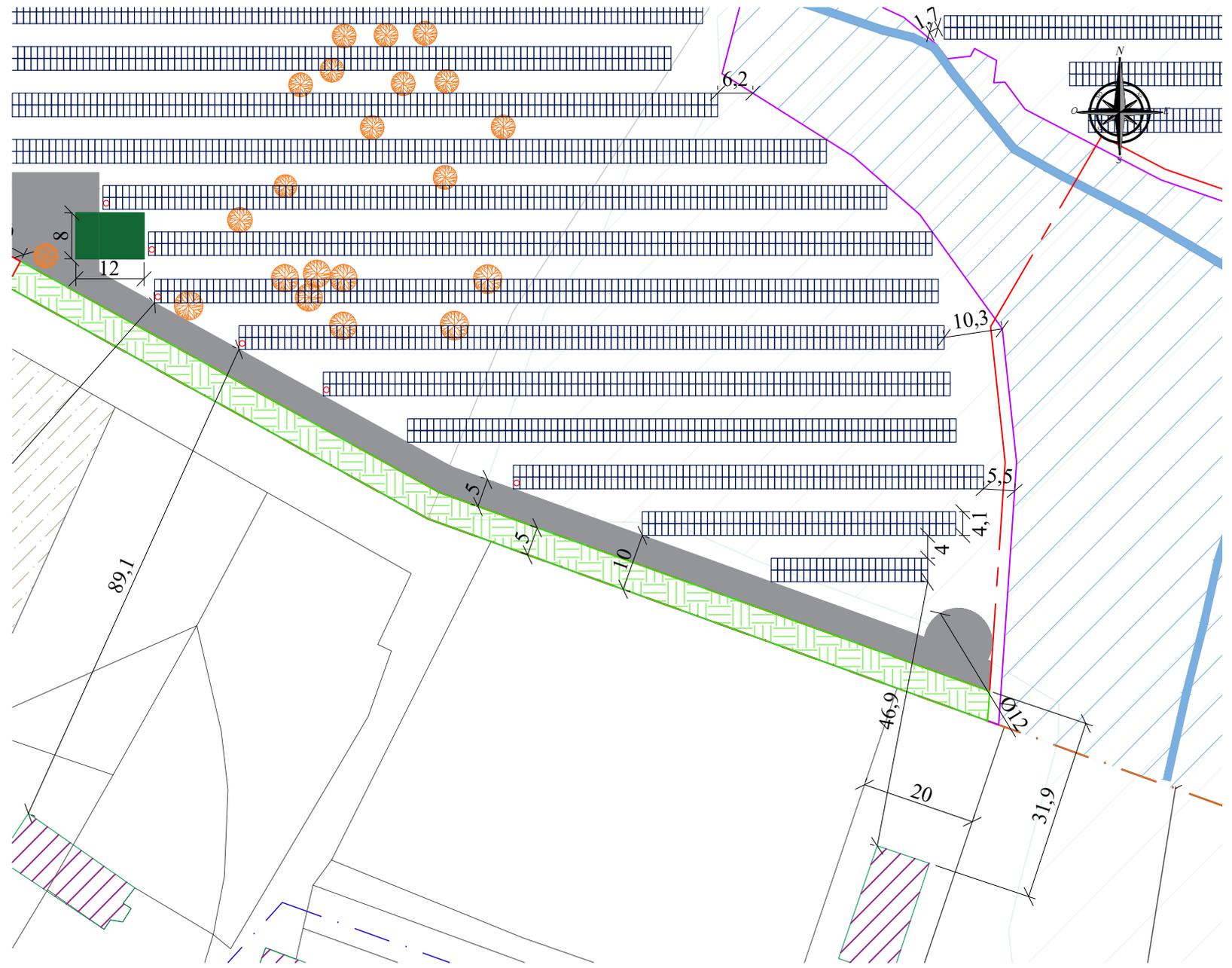


ÉCHELLE : 1/1000



# LEGENDE

-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Réseau hydrographique
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants
-  Haie paysagère
-  Portail
-  Ripisylves
-  Arbres isolés coupés à replanter



ÉCHELLE : 1/1000

**LOUVIGNY & ASSOCIES**  
 ARCHITECTES DPLG  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34 RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7992085900005

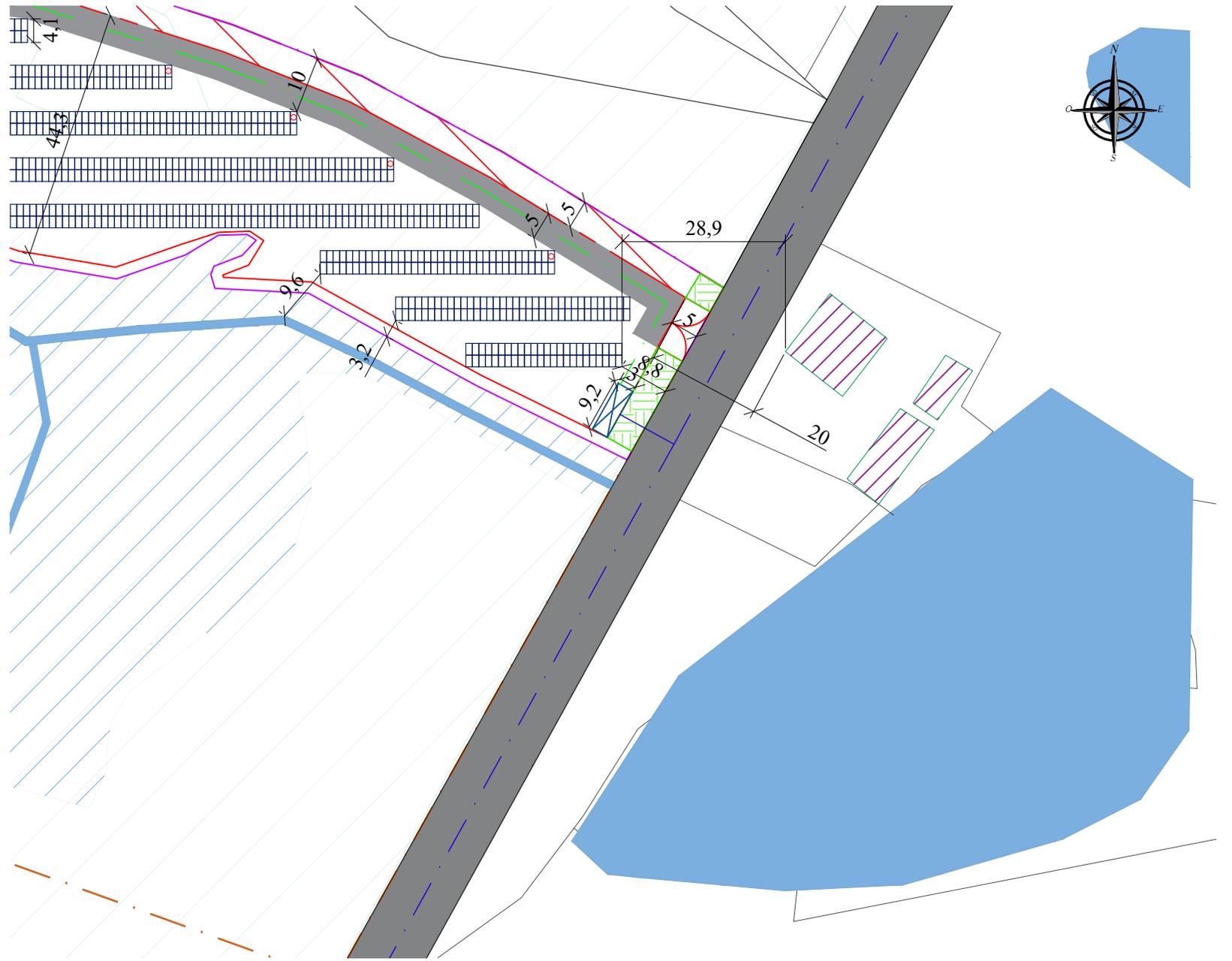
## PLAN DE MASSE PARTIEL

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

**PC-2C**  
 DATE  
 25/04/2023

# LEGENDE

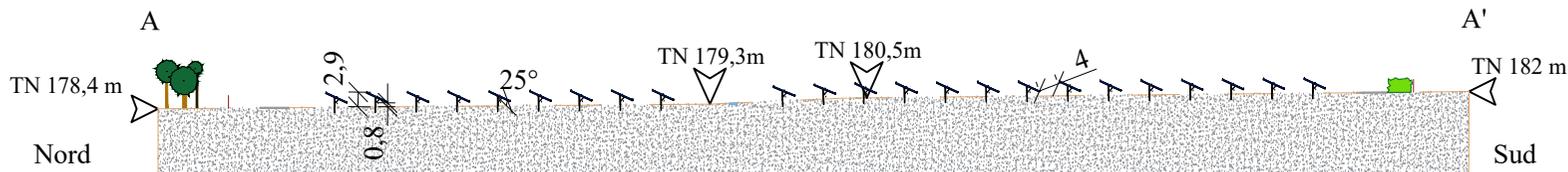
-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Réseau hydrographique
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants
-  Haie paysagère
-  Portail
-  Ripisylves
-  Arbres isolés coupés à replanter



ÉCHELLE : 1/1000

# LEGENDE

-  Panneaux photovoltaïques
-  Onduleur
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Voirie
-  Réseau hydrographique
-  Retrait du réseau hydrographique
-  Zone franche
-  Zone humide
-  Réseau public HTA
-  Raccordement privé HTA
-  Limites cadastrales
-  Zone d'implantation du projet
-  Clôture
-  Arbres à cavités
-  Bâche incendie
-  Bâtiments existants
-  Haie paysagère
-  Portail
-  Ripisylves
-  Arbres isolés coupés à replanter



## NOTICE DESCRIPTIVE DU PROJET

### 1. Description du terrain

Le terrain considéré s'étend sur une surface d'environ 6,3 ha sur la commune de la Guerche-sur-l'Aubois (18150) dans le département du Cher. La zone d'implantation du projet présente une surface de 4,7 ha et la surface clôturée est de 4,4 ha. Le site est classé Npv dans le PLUi des Portes du Berry. Il n'est aujourd'hui pas valorisé et laissé en friche.

### 2. Caractéristiques du projet

Le projet, d'une puissance de 3,6 MWc, prévoit la mise en place de 6 672 modules photovoltaïques, de technologie monocristallin, disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol. Les modules photovoltaïques seront orientés plein sud, avec un angle d'inclinaison de 25° par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques.

Les supports atteignent une hauteur maximale de 2,92 m et une hauteur minimale d'environ 80 cm, laissant place à une couverture végétale réduite (prairie naturelle favorable à la biodiversité). Les modules photovoltaïques sont espacés d'environ 2 cm, permettant un écoulement diffus des eaux de pluie.

La production annuelle estimée de la centrale est d'environ 4,45 GWh/an.

#### 2.1. Aménagement du terrain

Le terrain est quasiment plat, un terrassement imperceptible sera effectué.

Le terrain nécessite un déboisement mais ne rentre pas dans le cadre du défrichage. Des arbres isolés (indiqués en orange) seront coupés et replantés.

Les zones humides présentes sur le terrain seront évitées.

#### 2.2. Choix d'implantation

L'implantation est choisie en concertation avec les collectivités locales, et sur avis d'un bureau d'étude environnementale chargé d'évaluer l'impact du parc solaire sur la faune et la flore locales. Ainsi, le terrain retenu concilie pertinence écologique et valorisation d'un terrain pour la commune.

#### 2.3. Notice technique

La centrale est constituée de 6 672 panneaux photovoltaïques répartis en 139 tables. Chaque table est composée de rangées de 48 panneaux, disposés en "portrait" et sont portées par un support. Les tables ont des longueurs variables en fonction de la géométrie du parc, et sont disposées parallèlement, espacées chacune de 4m, afin d'éviter les ombres portées d'une table sur l'autre.

La centrale photovoltaïque sera également constituée de deux locaux électriques type "conteneurs métalliques" (RAL 7004) regroupant chacun deux onduleurs et un transformateur moyenne tension. Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain/en aérien sous les panneaux les différentes lignes de modules photovoltaïques au local électrique correspondant. La production électrique issue des locaux électriques sera centralisée au niveau d'un poste de livraison, permettant de faire le lien avec le réseau électrique local de distribution. Le poste de livraison sera positionné aux abords immédiats de l'entrée du site nord-est, au niveau de la rue Jean Comté (RD920). Les modules photovoltaïques sont de couleur foncée (anthracite) alors que les supports, visibles uniquement depuis l'arrière, sont en acier.

Un chemin d'exploitation en calcaire blanc de 5,0 m de large permet de rejoindre les différents locaux électriques et de circuler en périphérie du parc. Le parc sera entièrement entouré d'une clôture ajourée à grandes mailles métalliques rectangulaire de 100 x 50 mm, d'une hauteur de 1,18m avec un espace libre de 30 cm au-dessus du sol et sera de couleur vert foncé (RAL 6005).

L'accès aux installations électriques sera limité au personnel habilité intervenant sur les sites d'exploitation. L'accès est rendu possible par deux portails en acier, de couleur verte (RAL 6005), équipés d'une serrure haute résistance. Ces entrées sont situées le long de la rue Jean Comté (RD920) et la rue Chantereine. Un système de télésurveillance permettra de rendre la centrale accessible à distance, notamment pour les services de secours.

Le caractère réversible des installations permettra à la commune, à l'issue des 40 ans d'exploitation de la centrale, de trouver un nouvel usage à ces terres (bâtiments industriels, équipements collectifs, agriculture...).

### 3. Prévention des risques

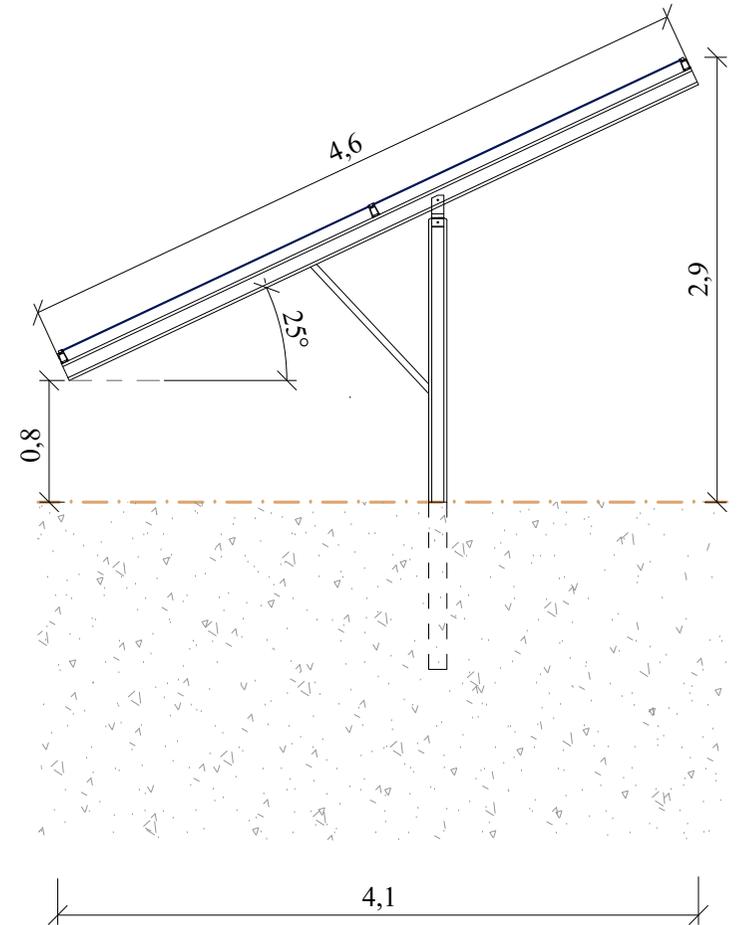
Sécurité incendie : un système de coupure de la source de production d'électricité sera présent dans les locaux techniques. En plus du chemin d'exploitation de 5m de large entre les équipements électriques et la clôture, une zone de sécurité pare-feu de 5m de large sera établie entre la végétation qui borde le site et la clôture extérieure du parc. Une bache incendie de 120 m<sup>3</sup> sera installée au niveau de l'entrée principale au sud du site, le long de la rue Chantereine. Les accès au parc seront équipés d'une serrure compatible avec les normes du RDDECI du Cher.

Une distance de sécurité de 5 mètres entre la rue Jean Comté et la clôture extérieure du parc sera également respectée afin que cette dernière ne constitue pas un obstacle en cas de sortie de route.

Plus de précisions sur l'ensemble du projet sont données dans le résumé exécutif joint au dossier.

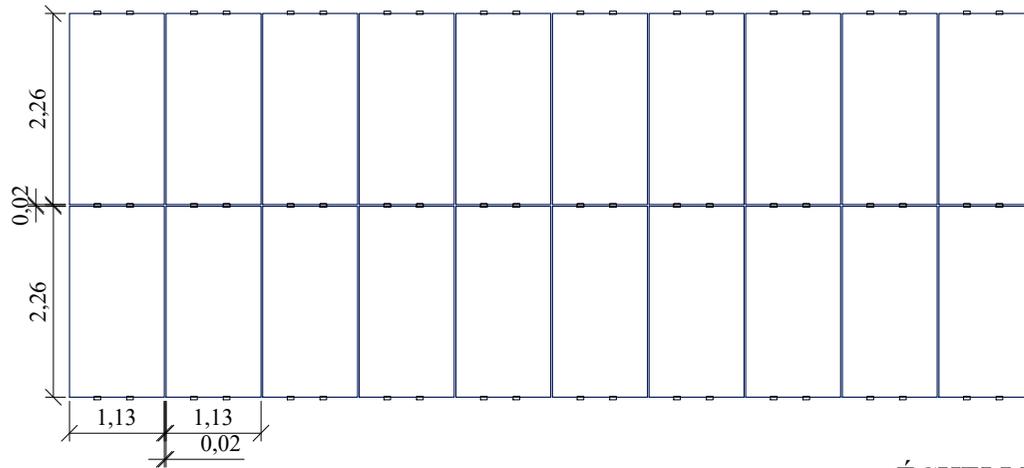


ILLUSTRATION



ÉCHELLE : 1/50

VUE LATÉRALE



ÉCHELLE : 1/90

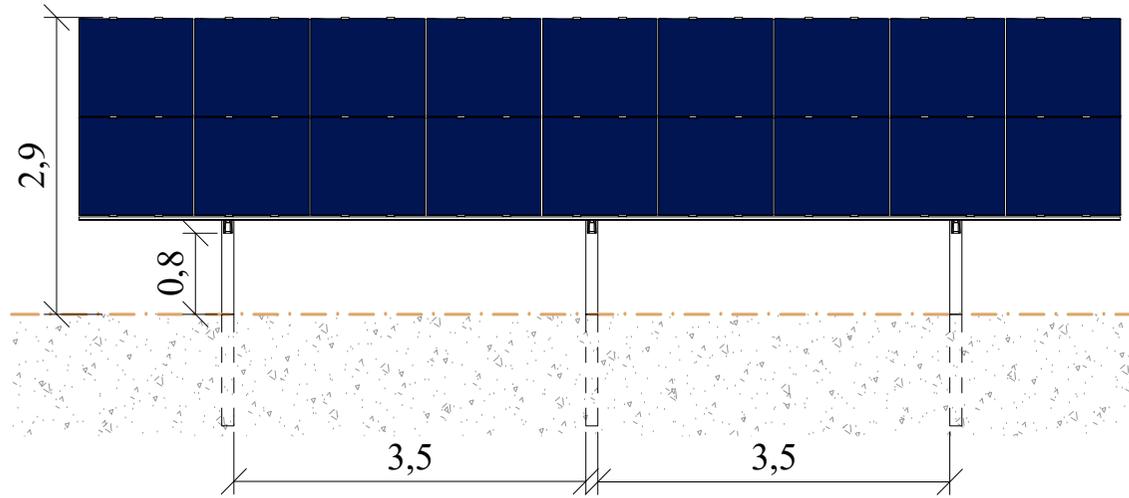
DISPOSITION DES MODULES

PLANS D'UNE TABLE

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
 ARCHITECTES D.P.L.G.  
 INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34, RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7492085900015

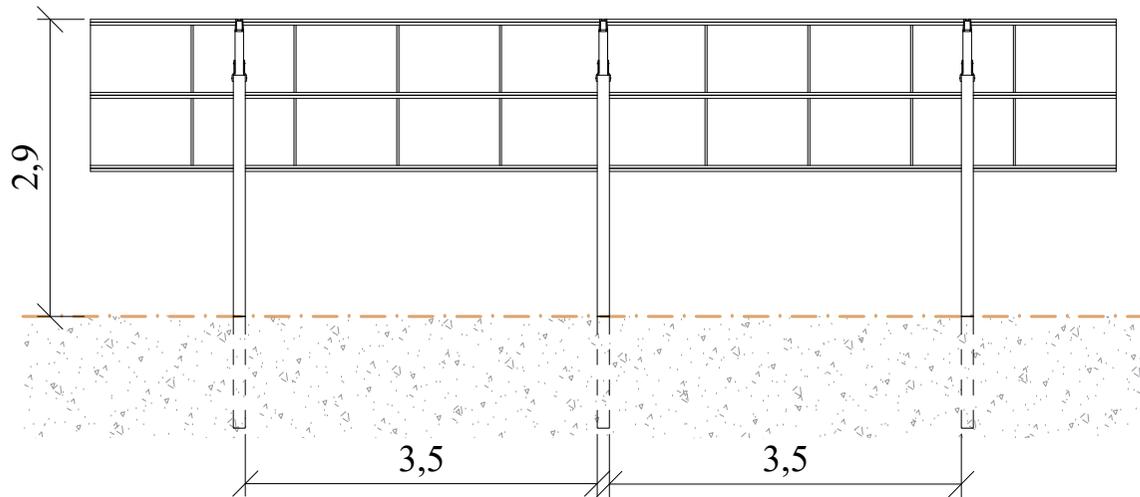
MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

**PC-5**  
 DATE  
 25/04/2023



ÉLÉVATION SUD

Pieux battus : profondeur entre 0,8m et 1m50, surface au sol 0.014 m2



ÉLÉVATION NORD

VUES AVANT-ARRIERE D'UNE TABLE

ÉCHELLE : 1/75

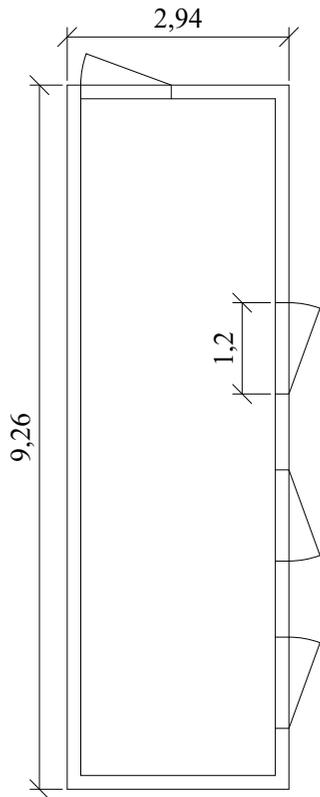
**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
 ARCHITECTES D.P.L.G.  
 INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
 34, RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
 SIRET : 7492085900015

MOA et MOE  
 ORION ENERGIES,  
 161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
 75008 Paris  
 contact@orionenergies.com  
 Tel: 01 40 70 02 05

**PC-5A**  
 DATE  
 25/04/2023

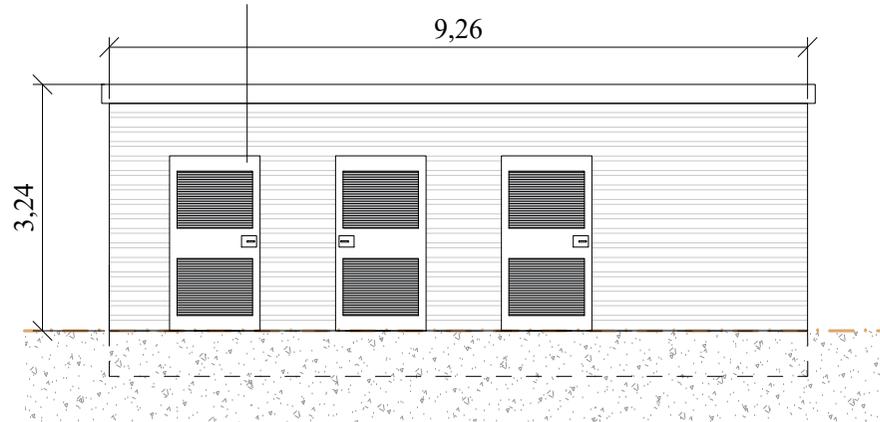


Illustration



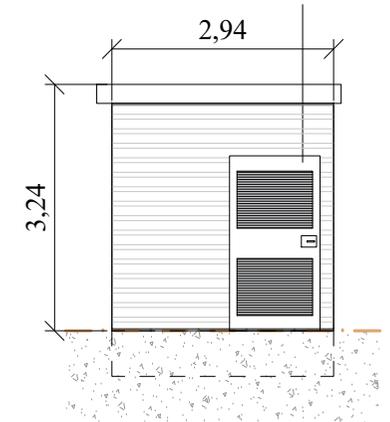
Plan

Porte métallique verte (RAL 6002)



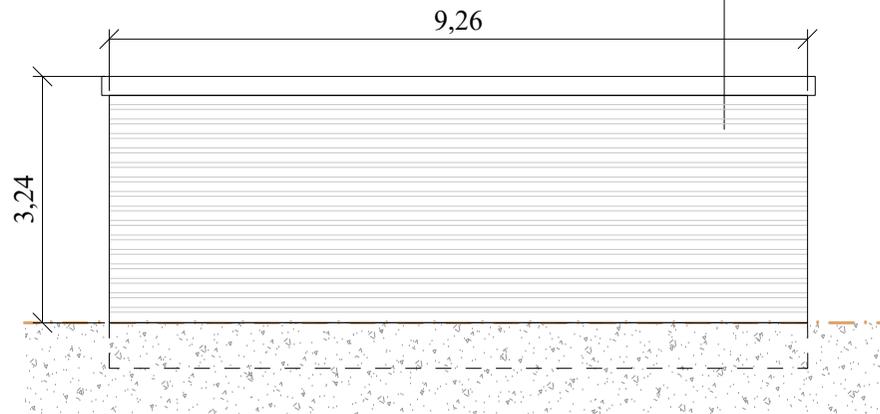
Façade avant

Porte métallique verte (RAL 6002)

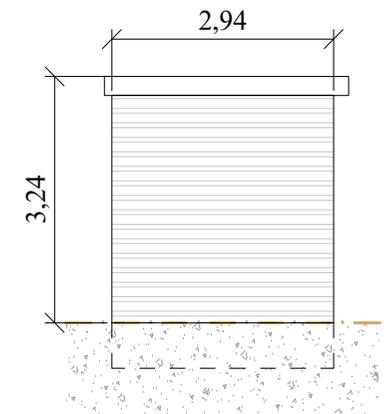


Pignon Droit

Structure en béton armé recouverte  
d'un bardage en bois horizontal



Façade arrière



Pignon Gauche

ÉCHELLE : 1/100

**LOUVIGNY & ASSOCIÉS**  
ARCHITECTES D.P.L.G.  
INSCRIT À L'ORDRE DES ARCHITECTES DES PAYS DE LA LOIRE  
34, RUE DE LA FAUVETTE / 44 100 NANTES  
SIRET : 7492085900015

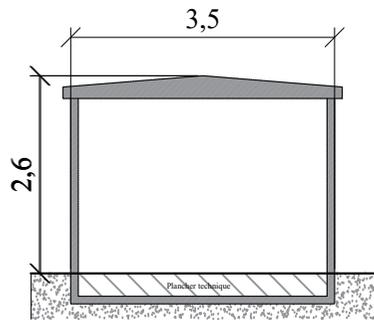
POSTE DE LIVRAISON

MOA et MOE  
ORION ENERGIES,  
161 rue du Faubourg Saint-Honoré,  
75008 Paris  
contact@orionenergies.com  
Tel: 01 40 70 02 05

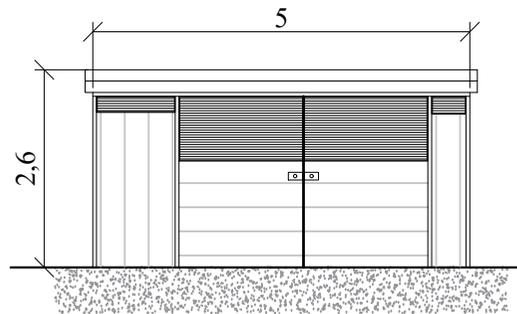
**PC-5B**

DATE

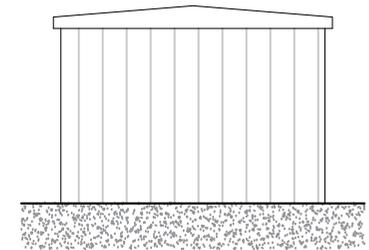
25/04/2023



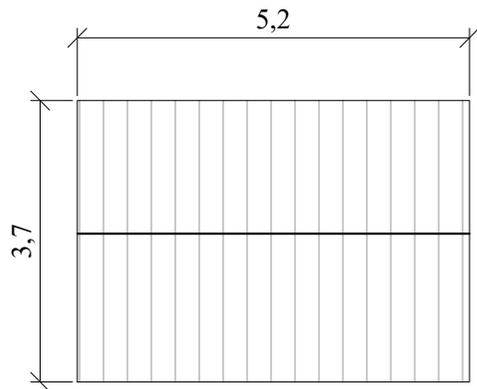
Coupe



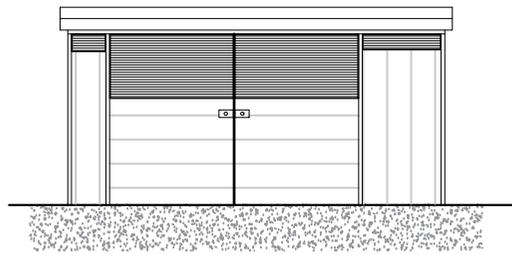
Façade avant



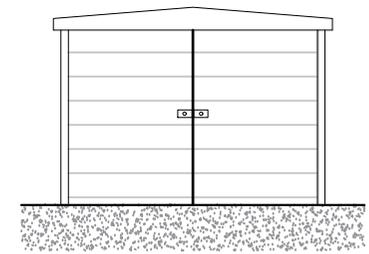
Pignon Droit



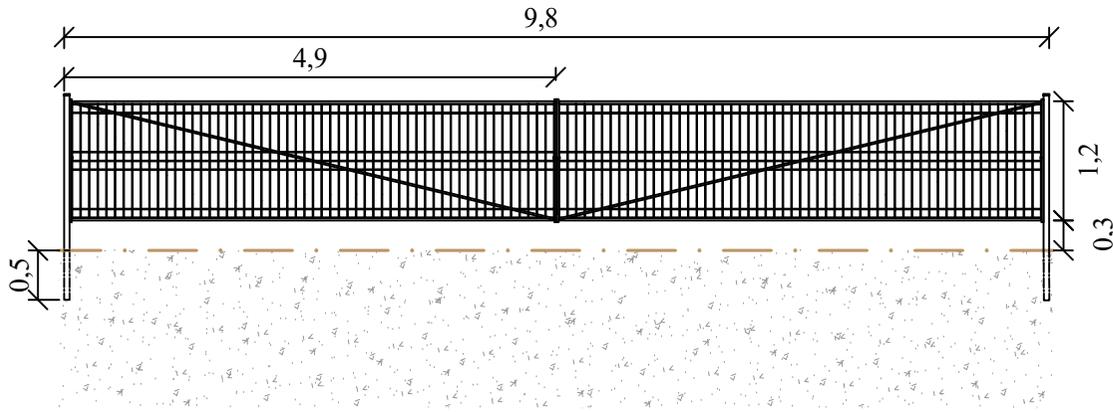
Vue en toiture



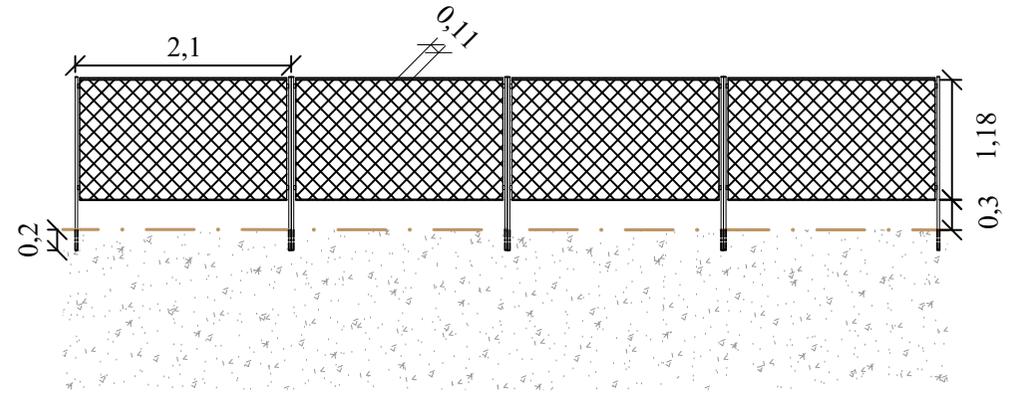
Façade arrière



Pignon Gauche

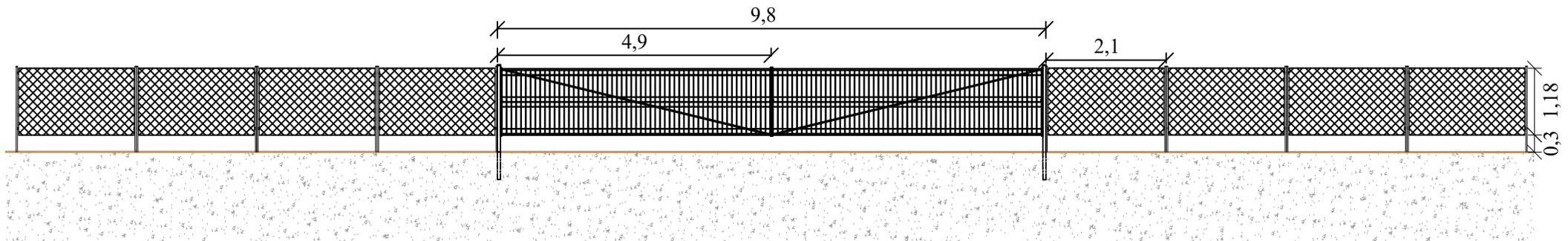


Portail



Clôture

ÉCHELLE : 1/75



Vue assemblée

ÉCHELLE : 1/100



Vue 1 - Vue depuis les habitations au nord du lotissement de Chantereine en direction du nord (**situation actuelle**)



Vue 1 - Vue depuis les habitations au nord du lotissement de Chantereine en direction du nord (**après projet sans mesures paysagères**)



Vue 1 - Vue depuis les habitations au nord du lotissement de Chantereine en direction du nord (**phase d'exploitation après mesures paysagères**)



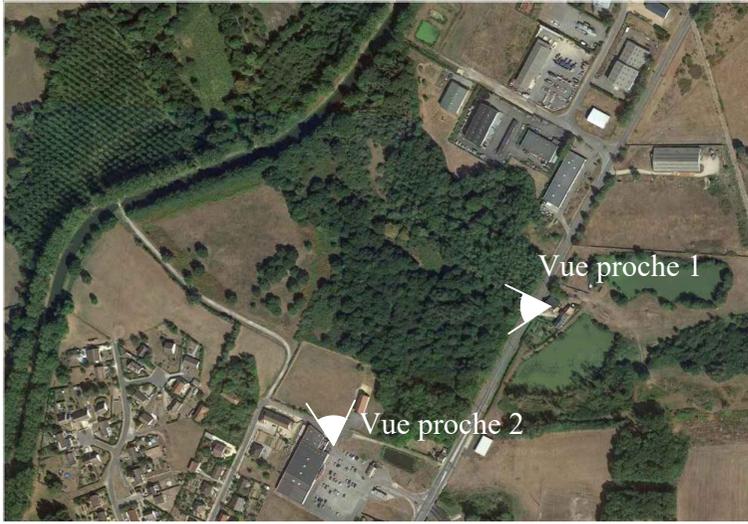
Vue 2 - Vue depuis le supermarché ATAC au sud du site en direction du nord (**situation actuelle**)



Vue 2 - Vue depuis le supermarché ATAC au sud du site en direction du nord (**après projet sans mesures paysagères**)



Vue 2 - Vue depuis le supermarché ATAC au sud du site en direction du nord (**phase d'exploitation avec mesures paysagères**)



Vue proche 1 - Vue depuis la route départementale RD920 à l'Est au droit du site



Vue proche 2 - Vue depuis le parking du supermarché ATAC en direction de l'aire d'étude



Plus de précisions sur les insertions paysagères sont données dans la notice d'intégration paysagère jointe au dossier.



Vue lointaine 1 - Vue depuis l'entrée de la ZI "Champ de la Prée" - Aucune visibilité

## → Pièces complémentaires

Cadre réservé à la mairie

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° 01810823J0005  
déposée à la mairie le : 02/06/2023

par : ORION ENERGIES,  
fera l'objet d'un permis tacite<sup>[2]</sup> à défaut de réponse de l'administration trois  
mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage  
sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme  
au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie



### Délais et voies de recours

Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

**ARRIVÉE**

**07 JUIN 2023**

**Mission accompagnement  
des territoires**

[2] Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager\*

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de **TROIS MOIS** et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

→ Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter :

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

→ Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.

→ Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux<sup>[1]</sup> après avoir :

- adressé au maire, par voie papier (en trois exemplaires) ou par voie électronique, une déclaration d'ouverture

- de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française :

<http://www.service-public.fr> ;

- affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française :

<http://www.service-public.fr>

ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.

**⚠ Le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

\* Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

[1] Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.